

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reconstruction du gymnase Guy Moquet à Aubervilliers (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°44 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Projet d'un équipement sportif (gymnase) développant jusqu'à environ 2 960 m ² de SDP sur un terrain d'environ 3 800 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition et reconstruction du Gymnase Guy Moquet. L'emprise opérationnelle du projet sera d'environ 3 800 m². Elle comprend l'emprise du gymnase équivalente à 2 360 m² et l'emprise des abords paysagés d'environ 1 440 m².

Le gymnase sera composé :

- d'une salle omnisports aux dimensions sportives de 46 x 27 x 7 m (hauteur utile) avec une ou deux tribunes fixes de 900 places ;
- d'annexes sportives : 4 vestiaires joueurs, 3 vestiaires arbitres, infirmerie/local antidopage, local ménage, sanitaires joueurs ;
- d'un bureau club ;
- de locaux techniques : chaufferie, local poubelle, local CTA, local TGBT, local vélo ;
- d'annexes sportives dédiées aux "boulistes".

Le projet prévoit :

- La démolition de l'existant ;
- La réalisation d'un bâtiment avec une hauteur de 8,45 m maximum.

Cf. annexe obligatoire n°4 pour plus de détails concernant le projet.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024, la ville d'Aubervilliers a été désignée par la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) pour disposer d'un site d'entraînement sportif. Le gymnase Guy Moquet a été identifié comme site d'entraînement pour le hand. Toutefois, étant vétuste et peu adapté aux besoins d'usage actuels et futurs, le projet prévoit la démolition du Gymnase ainsi que sa reconstruction. A la suite de cet événement, le gymnase accueillera les scolaires, les associations et les clubs-résidents. Cet espace multi-sports servira également de salle de réunions occasionnellement pour les habitants du quartier.

La ville souhaite être en capacité d'organiser des compétitions à rayonnement international et national et de pouvoir accueillir de grands événements autour du sport, de récompenser les sportifs et les clubs faisant rayonner la ville. La pratique du sport et la forte croissance démographique de la Ville d'Aubervilliers justifie à elle seule la programmation de cet équipement.

De plus, la démolition et la reconstruction d'un bâtiment neuf et performant permettra de répondre aux ambitions énergétiques actuelles de la commune d'Aubervilliers. Le projet vise des labels (HQE et label biodiversité) et objectifs (RT 2012 et E+C-, a minima Energie 3 – Carbone 1, Bbiomax - 20% et Cepmax - 40%).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il s'agit d'un chantier de démolition / reconstruction de bâtiments en contexte urbain. L'accès au chantier est envisagé depuis la rue Edouard Poisson.

La réalisation du projet prévoit :

- La démolition du gymnase actuel et des locaux boulistes ;
- Prise en compte de la présence d'un terrain de boulistes avec maintien le plus possible des activités durant et après le chantier ;
- La création du bâtiment du gymnase ;
- La réalisation des aménagements paysagers aux abords.

Lors de la phase chantier, le secteur sera entouré de clôtures disposées à minima à 5 m de la structure, notamment pour la façade donnant sur la Rue Edouard Poisson afin de sécuriser la zone. Deux passages piétons provisoires seront mis en place de part et d'autres de la zone de chantier. L'accès au chantier se fera par la Rue Edouard Poisson.

Les terres excavées ne seront pas réutilisées sur site.

Le projet prévoit la mise en place d'une Charte Chantier à faible nuisance.

Le gymnase étant localisé à proximité d'autres équipements situés au sein du Square Stalingrad, le projet veillera à limiter les nuisances auprès de ces usagers, ainsi qu'à la préservation du Square lors de la phase travaux.

Cf. annexe volontaire n°7 pour plus de détails concernant le projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les Jeux Olympiques et Paralympiques auront respectivement lieu du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024. Sur cette période, le complexe sera mis à disposition des athlètes. Son temps d'ouverture dépendra donc du planning d'occupation qui sera fixé pour chaque délégation utilisatrice de l'équipement. En période post-Olympique, le complexe sera principalement utilisé par les utilisateurs locaux. Les principaux utilisateurs du gymnase seront :

- Les écoles, collège et lycée,
- Le Handball Club d'Aubervilliers,
- Les associations avec des activités sportives durant les mois d'été (1/2 journée ou journée).

L'utilisation sera quotidienne 10 mois par an (hors juillet et août) à raison de 14h30/jour, week-end compris.

Cet espace multisports servira également de salle de réunions occasionnellement pour les habitants du quartier.

L'accès au Gymnase se fera depuis la rue Edouard Poisson.

La proximité des transports en communs (métros, stations Velib', arrêt de bus, ...) constitue un atout du site et facilitera la venue des usagers. Le gymnase sera muni de locaux dédiés aux équipements de transports doux : vélos, trottinettes, poussettes, ...

L'ensemble du site sera accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En effet, le projet vise le niveau de correspondance au label Accessibilité.

Cf. annexe volontaire n°7 pour plus de détails concernant le projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une demande de permis de démolir,
- d'une demande de permis de construire (dépôt prévu pour la fin de juillet 2022).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise opérationnelle du projet	3 800 m ²
Emprise au sol du futur gymnase	2 360 m ²
Emprise des abords paysagés	1 440 m ²
Hauteur maximum	8,45 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

12, rue Edouard Poisson
93300 AUBERVILLIERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 22' 53" 5 Lat. 48° 54' 40" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - la ZNIEFF de type I "Plan d'eau et friches du Parc Départemental de la Courneuve", à 2,6 km au Nord du site, - la ZNIEFF de type II "Parc Départemental de la Courneuve", à 4 km au Nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional la plus proche est celui de "Oise Pays de France", située à environ 16 km au Nord du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Département de la Seine-Saint-Denis s'est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé le 21 mai 2013. Les routes classées vis-à-vis des nuisances acoustiques sont les avenues Victor Hugo (ex-RN 301) et Jean Jaurès (ex-RN2). Le site n'est pas concerné par les secteurs affectés par le bruit relatifs à ces routes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le périmètre de protection de 500 m au titre des abords de monuments historiques d'un immeuble classé depuis le 17/07/1908, nommé "Eglise Notre-Dame-des-Vertus". Cf. annexe volontaire n°7 pour plus de détails.

			Le site du projet se trouvant en zone urbanisé, il n'est susceptible d'accueillir aucune zone humide.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site est située à environ 350 m à l'Ouest (aux abords du Canal Saint-Denis) du site du projet. Il 'agit d'une zone humide probable dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser (d'après la cartographie de la DRIEAT).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aubervilliers (93) est concernée par : - PPRN Inondations : NON, - PPRN cavités souterraines : NON, - PPRN mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse : OUI, (approuvé le 21/03/1986. Le site est compris dans le périmètre de dissolution du gypse antéludien. Toutefois, d'après l'étude géotechnique, le risque de dissolution de gypse n'aura pas d'impacts dans le cadre de l'opération. Cf. Annexes volontaires n°7 et n°12 pour plus de détails), - PPRT : NON
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS, BASOL ou SIS n'a été identifié a proximité immédiate du site. Une étude de pollution du sous-sol a été réalisée le 09/08/2021 par SEMOFI. Elle a mis en évidence la présence de HCT et PCB non-significatifs et des teneurs en métaux (arsenic). Le projet prévoit un revêtement minéral et l'utilisation de canalisations antiperméation pour éviter tout risque sanitaire. La cuve enterrée sera préparée (pompage, nettoyage, dégazage) par une entreprise spécialisée avant extraction. Cf. annexes volontaire n°7 et n°10 pour plus de détails concernant le projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé sur un périmètre de protection de captage AEP. D'après l'Office International de l'Eau, aucun captage d'eau potable n'est situé à moins de 10 km du site étudié.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est "l'Ensemble urbain à Paris", situé à environ 2 km au Sud du site du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est une entité de la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013), située à environ 2,5 km au Nord du site. Cf. annexe obligatoire n°6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est "Parc des Buttes-Chaumont", situé à environ 3 km au Nord du site du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas de prélèvement directe dans les eaux souterraines au droit du site. Il sera raccordé au réseau d'eau potable de la ville.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le contexte hydrogéologique a mis en exergue la présence de la nappe Marnes Infragypseux, dont le toit est localisé vers 5 m de profondeur. Le fond de fouille de terrassement se trouvant à environ 39 NGF (bâtiment semi-enterré, ne prévoyant pas de niveaux de sous-sol), le projet ne sera pas en interaction avec des circulations d'eau ou la nappe alluviale. Pour plus de détails, voir les annexes n°7 et n°12.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comporte l'excavation de terres pour la réalisation d'un bâtiment semi-enterré ainsi que la démolition du bâtiment existant, il sera donc excédentaire en matériaux. Le diagnostic démolition décrit les modalités de gestion des déchets de la démolition. Pour plus de détails, voir les annexes n°7 et n°13.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura besoin de matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic faune-flore a été réalisé en novembre 2021, par Biotope. Il a mis en évidence des enjeux écologiques (5 espèces d'oiseaux et 1 espèces floristique protégées aux abords du site). Les enjeux sont modérés, le site en lui même étant aujourd'hui déjà construit. Au total, 45 arbres seront plantés (17 compensés et 28 complémentaires). Le projet prévoit un traitement des vitrages afin de limiter les risques de collision avec les oiseaux, la mise en place d'un plan lumière adapté ainsi que la création de toitures végétalisées et l'aménagement d'espaces végétalisés. Cf. annexe volontaire n°7 pour plus de détails concernant le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est une entité de la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013), située à environ 3 km de distance. Le site du projet n'a pas de lien direct (ni écologique, ni hydraulique) avec la zone Natura 2000. En effet, selon l'étude faune/flore (Biotope, 02/01/2022), l'absence d'habitat sur le site pour les espèces concernées par la ZPS permet de conclure qu'il n'y a pas d'interactions potentielles entre les deux sites. Cf. annexe obligatoire n°6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet présente une covisibilité avec le Monument Historique « Eglise Notre-Dame-des-Vertus » Le projet venant à modifier le bâtiment actuel du gymnase, il est donc susceptible d'avoir un impact sur le paysage et les abords du Monument Historique. Toutefois, le gabarit du futur gymnase s'intégrera au mieux avec l'environnement urbain existant, notamment avec une hauteur d'environ 8,45 m. A noter que la hauteur du gymnase actuel approche les 11 m. Cf. annexes volontaire n°7 pour plus de détails concernant le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se localisant dans un site déjà occupé par un gymnase, il ne prévoit pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Aubervilliers n'est pas concernée par un PPRT. Aucune ICPE ne se situe à proximité du site du projet. Néanmoins, la ville est exposée aux risques liés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD), notamment par la traversée d'axes importants permettant approvisionnement d'établissements industriels sur les communes voisines.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis à un aléa : - modéré des mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse, - modéré des mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles, - modéré de remontée de nappes. Cf. Annexe n°13 pour plus de précisions.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic pollution souligne la présence d'impacts dans le sols, et notamment une source de pollution en HCT/HAP et la présence de métaux lourds (cuivre, mercure, plomb et zinc). L'étude préconise un apport de 30 cm de terres saines après terrassement et/ou l'utilisation d'un revêtement minéral ainsi que l'utilisation de canalisations antiperméation pour éviter tout risque sanitaire. La cuve enterrée sera préparée (pompage, nettoyage, dégazage) par une entreprise spécialisée avant extraction. Cf. annexes volontaire n°7 et n°10 pour plus de détails.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature du projet ne générera pas de déplacements supplémentaires. Même durant les JO, la fréquentation du gymnase sera modérée, s'agissant d'un site d'entraînement. La desserte en transport en commun du site est possible notamment via la ligne 12 (métro) située à environ 400 m du projet. Des circulations douces sont aménagées aux abords du projet, et une station Vélib' Métropole est installée à moins de 300 m du site. Le site présente une bonne accessibilité en transports en commun.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En raison de sa vocation (équipement public), le projet ne sera pas source de gêne sonore particulière. Les rues adjacentes au projet sont des routes communales, le site ne sera pas soumis à des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, déjà concerné par une forte ambiance lumineuse (voiries, logements, ...). Le bâtiment projeté ne va que peu modifier le contexte lumineux local.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, de par sa nature (gymnase) ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques, sinon ceux liés au fonctionnement du bâtiment (chauffage, approvisionnement énergétique, ...).</p> <p>Le projet visant le niveau de correspondance des labels de performance énergétique (HOE, E+C-, ...), les consommations énergétiques seront limitées et optimisées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas de rejets liquides au droit du site.</p> <p>La gestion des eaux de pluie sera conforme au règlement du PLU de la commune d'AUBERVILLIERS.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne générera aucun rejet direct. Les eaux usées seront évacuées par le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic PEMD a été réalisé le 26/08/2021, par GINGER DELEO, faisant état des volumes des déchets issus de la démolition et des filières de réemploi ou traitement de ces déchets.</p> <p>Les déchets amiantés seront stockés dans des alvéoles spécifiques, dans des centres agréés de types ISDND et ISDD.</p> <p>Le projet sera source de quelques déchets ménagers en phase exploitation.</p> <p>Cf. annexes volontaire n°7 et n°13 pour plus de détails.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est concerné par un périmètre de protection du patrimoine ("Eglise Notre-Dame-des-Vertus"). Il est possible que le projet ait un impact sur la covisibilité du Monument Historique. Toutefois, le gabarit du futur gymnase a été étudié afin de s'intégrer au mieux avec l'environnement urbain existant, notamment avec une hauteur limitée à environ 8,45 m. A ce stade, l'ABF n'a pas émis de recommandations particulières vis-à-vis de la réalisation du projet. Cf. annexe volontaire n°7 pour plus de détails concernant le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le contexte urbain du projet n'engendrera pas de modification notable sur l'occupation du sol, qui restera dédié à un espace urbain. L'usage du site ne comportera aucune modification puisque qu'il s'agira de démolition-reconstruction du Gymnase Guy Moquet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

2 projets soumis à évaluation environnementale ont été identifiés sur la commune d'Aubervilliers.

- Le projet de construction d'un ensemble immobilier situé 49-63 avenue de la République (avis de l'AE sur l'étude d'impact du projet - 22/10/2020). A l'horizon 2024, il prévoit la création d'un ensemble immobilier mixte mêlant logements (environ 180 logements) et activités. Le projet est situé à environ 300 m du site d'étude. Quelques effets cumulés sont à prévoir en phase travaux (légère augmentation du trafic et des nuisances associées). A terme, les incidences cumulées seront plutôt positives vue la complémentarité des programmes.

- ZAC du Fort d'Aubervilliers (avis de l'AE sur l'étude d'impact du projet - 19/04/2017). A l'horizon 2025, le projet prévoit la réalisation d'un programme mixte : logements (environ 2 000), commerces, équipements, bureaux, ... Le projet est situé à environ 1,5 km du site d'étude : les effets cumulés avec le projet objet de l'étude sont donc très faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Risque sanitaire : Les investigations menées lors de l'étude pollution ont permis de mettre en évidence la présence de polluants dans le sol. L'étude recommande le recouvrement des espaces verts de 30 cm de terre saine, et de placer les futures canalisations d'eau potable dans des tranchées remblayées avec des matériaux sains ou des canalisations antiperméation. Cf. annexes volontaire n°7 et n°10 pour plus de détails.

- Impact sur le patrimoine : Il est possible que le projet est un impact sur la covisibilité du Monument Historique. Toutefois, le gabarit du futur gymnase a été étudié afin de s'intégrer au mieux avec l'environnement urbain existant, notamment avec une hauteur d'environ 8,45 m. Cf. annexe volontaire n°7 pour plus de détails.

- Impact faune/flore : Alors que 17 arbres ont déjà dû être abattus sur le site, le projet prévoit d'en planter 45.. Compte-tenu du fait que le site est déjà construit et des dispositions prises en phase travaux (adaptation du planning, ...), le projet n'aura pas d'impact notable sur la biodiversité. Cf. annexe volontaire n°7 pour plus de détails.

- Risque lié aux déchets lors de la démolition : Le chantier générera des déchets divers lors de la phase démolition. Le diagnostic PEMD (BURGEAP, 26/08/2021) informe que les terres excavées ne seront pas réemployées, chaque déchet sera envoyé vers la filière correspondante (ISDI+, ISDND, ...). De plus, certains matériaux feront l'objet d'un recyclage ou de valorisation. Cf. annexes volontaire n°7 et n°13 pour plus de détails.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet de construction et reconstruction d'un gymnase, localisé en milieu urbain dans un site qui ne présente pas de contraintes majeures. Les études menées (géotechnique, pollution, démolition, ...) permettent de prendre en compte les quelques enjeux du site et de prévoir des mesures adaptées en phase construction et exploitation. De plus, le nouvel équipement public sera plus performant du point de vue bioclimatique et énergétique, par rapport à l'actuel. Pour ces raisons, le projet n'apparaît pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire n°7 : Synthèse des enjeux environnementaux du site Annexe volontaire n°8 : Plans et coupes du projet Annexe volontaire n°9 : Notice paysagère Annexe volontaire n°10 : Étude pollution Annexe volontaire n°11 : Étude pyrotechnique Annexe volontaire n°12 : Étude géotechnique Annexe volontaire n°13 : Diagnostic démolition Annexe volontaire n°14 : Diagnostic amiante Annexe volontaire n°15 : Engagement HOE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AUBERVILLIERS

le,

05 JUL. 2022

Signature

KARINE

FRANCLÉT

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





COMMUNE D'AUBERVILLIERS

12, rue Edouard Poisson à Aubervilliers (93)

Demande d'examen au cas par cas

Rapport

Réf : CICEIF221685 / RICEIF01309

AGR / ISZ

28/06/2022






COMMUNE D'AUBERVILLIERS

12, rue Edouard Poisson à Aubervilliers (93)

Demande d'examen au cas par cas

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	28/06/2022	01	A-G. REA 	I. ZETTI 	I. ZETTI 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CICEIF221685 / RICEIF01309
Numéro d'affaire :	A59383
Domaine technique :	DR01

BURGEAP Agence Ile-de-France • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex
 Tél : 01.46.10.25.70 • Fax : 01.46.10.25.64 • burgeap.paris@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Introduction	5
1.1	Contexte règlementaire	5
1.2	Situation du projet.....	5
1.3	Présentation du document	5
2.	Annexes obligatoires.....	7
	Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage	7
	Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet au 1/25 000	8
	Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'implantation.....	9
	Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet.....	25
	Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du projet.....	36
	Annexe obligatoire n°6 : Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	37
3.	Annexes volontairement transmises	39
	Annexe volontaire n°7 : Synthèse des enjeux environnementaux du site	39
	3.1.1 Enjeux et impacts prévisibles sur la santé humaine.....	39
	3.1.2 Enjeux et impacts prévisibles sur le sol et le sous-sol.....	43
	3.1.3 Enjeux et impacts prévisibles sur la gestion des déchets en phase démolition	46
	3.1.4 Enjeux et impacts prévisibles sur le paysage et le patrimoine	50
	3.1.5 Enjeux et impacts prévisibles sur le milieu naturel et la biodiversité	54
	3.1.6 Enjeux et impacts prévisibles sur la consommation énergétique	57
	Annexe volontaire n°8 : Plans et coupes du projet	58
	Annexe volontaire n°9 : Notice paysagère	74
	Annexe volontaire n°10 : Etude pollution	83
	Annexe volontaire n°11 : Etude pyrotechnique	207
	Annexe volontaire n°12 : Etude géotechnique.....	270
	Annexe volontaire n°13 : Diagnostic démolition	343
	Annexe volontaire n°14 : Diagnostic amiante	416
	Annexe volontaire n°15 : Engagement HQE.....	454

FIGURES

Figure 1 :	Localisation du projet au 1/25 000	8
Figure 2 :	Localisation des prises de vue du site et de ses abords.....	9
Figure 3 :	Plan de l'ambiance paysagère	27
Figure 4 :	Plan des accès et installations lors de la phase chantier.....	29
Figure 5 :	Plan d'Installation du chantier – phase démolition	30
Figure 6 :	Plan d'installation de chantier – phase reconstruction	30
Figure 7 :	Plan de masse du projet.....	31
Figure 8 :	Perspective extérieure depuis la Rue Edouard Poisson	32
Figure 9 :	Perspective extérieure depuis le Parc Stalingrad	33
Figure 10 :	Perspective intérieure.....	34
Figure 11 :	Coupe du projet (axonométrie éclatée).....	35
Figure 12 :	Plan des abords du site du projet.....	36
Figure 13 :	Repérage des sites Natura 2000 les plus proches du site du projet	38
Figure 14 :	Plan de localisation des sondages et du piézomètre	40
Figure 15 :	Carte du périmètre de dissolution du gypse antéludien dans la commune d'Aubervilliers.....	44
Figure 16 :	Localisation des bâtiments destinés à la démolition	46
Figure 17 :	Monuments historiques situés à proximité du site	51

Figure 18 : Bâties patrimoniaux définis dans le PLU d'Aubervilliers et localisés à proximité du site 52
 Figure 19 : Inventaire des espèces végétales remarquables et envahissantes aux abords du site 54
 Figure 20 : Localisation des arbres abattus et des arbres compensés 56

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Vue sur le Parc Stalingrad depuis le Nord-Est 10
 Photographie 2 : Vue sur le Parc Stalingrad depuis le Sud-Est 11
 Photographie 3 : Vue sur le « Théâtre La Commune » situé dans le Parc Stalingrad 12
 Photographie 4 : Vue depuis l'entrée Nord-Est du Parc Stalingrad 13
 Photographie 5 : Vue sur la « Maison de Justice et du Droit » située dans le Parc Stalingrad 14
 Photographie 6 : Vue sur les locaux des boulistes situés au nord du périmètre opérationnel 15
 Photographie 7 : Vue sur l'actuel Gymnase Guy Moquet 16
 Photographie 8 : Vue sur le terrain de pétanque 17
 Photographie 9 : Vue sur le Gymnase Guy Moquet et le Boulodrome Roger Billaux 18
 Photographie 10 : Vue de la façade principale du Gymnase Guy Moquet donnant sur la Rue Edouard Poisson 19
 Photographie 11 : Vue sur des logements collectifs situés en face du Gymnase Guy Moquet 20
 Photographie 12 : Vue sur la Rue Edouard Poisson (en direction de l'Est) au-devant du Gymnase 21
 Photographie 13 : Vue sur la Rue Edouard Poisson (en direction de l'Ouest) au-devant du Gymnase 22
 Photographie 14 : Vue sur le Gymnase Guy Moquet depuis le Sud-Est du Parc du Pompier 23
 Photographie 15 : Vue depuis la rue de la Commune de Paris (en direction du Nord) sur l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus 24
 Photographie 16 : Monument historique « Eglise Notre-Dame-des-Vertus » 50
 Photographie 17 : Vue sur l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus, le Parc du Pompier et le Gymnase depuis le croisement de la Rue de la Commune de Paris et de la Rue Edouard Poisson 53

TABLEAUX

Tableau 1 : Extrait de l'ANNEXE à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement 5
 Tableau 2 : Synthèse des aléas géotechniques potentiellement présents au sein du site d'étude 43
 Tableau 3 : Synthèse globale des produits, matériaux et déchets présents au sein du bâtiment 47
 Tableau 4 : Résultats selon les catégories de produits et matériaux 47
 Tableau 5 : Identifications des filières de recyclage et de valorisation locales 48

1. Introduction

1.1 Contexte réglementaire

Certains projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés sont susceptibles, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé.

Les projets donnant lieu à un permis de construire **peuvent être soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen préalable au cas par cas selon les critères définis dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement**. Dans ce dernier cas, seuls les projets identifiés par l'autorité environnementale comme étant susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact.

1.2 Situation du projet

La commune d'Aubervilliers souhaite démolir et reconstruire un gymnase, et reconditionner ses abords immédiats, sur une **emprise opérationnelle d'environ 3 800 m²**, sis au 12 rue Edouard Poisson, dans le parc Stalingrad d'une **surface de 31 100 m²**, dans la commune d'Aubervilliers (93). Le projet prévoit la création **d'environ 2 960 m² de SDP destinée à un gymnase ainsi que l'aménagement d'environ 1 440 m² consacrés aux abords paysagés**.

Au regard de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet est ainsi concerné par **la rubrique n°44**.

Tableau 1 : Extrait de l'ANNEXE à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement

CATEGORIE de projets	PROJETS soumis à examen au cas par cas
44° Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	a) Pistes permanentes de courses, d'essais et de loisirs pour véhicules motorisés.
	b) Parcs d'attractions à thème et attractions fixes.
	c) Terrains de golf et aménagements associés d'une superficie supérieure à 4 hectares.
	d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

1.3 Présentation du document

Le présent document met à disposition des services de l'Autorité Environnementale les annexes obligatoires de la demande d'examen au cas par cas, et les éléments permettant une meilleure appréhension des enjeux associés au projet et à son contexte.

L'annexe n°1 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » est jointe à part.

L'ensemble des pièces annexes obligatoires n°2 à 6 et les pièces volontairement transmises constituent le présent document.

Celui-ci se compose de :

- **Annexes obligatoires n°2 à 6 :**
 - Un plan de situation du projet (annexe obligatoire n°2),
 - Un reportage photographique du site (annexe obligatoire n°3),
 - Une présentation du projet (annexe obligatoire n°4),

- Une présentation des abords du site (annexe obligatoire n°5),
- Une carte de situation du site vis-à-vis des zones NATURA 2000 les plus proches (annexe obligatoire n°6).
- **Annexes volontaires n°7 à 17** jointes pour une meilleure compréhension du projet :
 - Synthèse des enjeux environnementaux du site et possibles incidences du projet (annexe volontaire n°7),
 - Plans et coupes du projet (annexe volontaire n°8),
 - Notice paysagère (annexe volontaire n°9),
 - Etude pollution (annexe volontaire n°10),
 - Etude pyrotechnique (annexe volontaire n°11),
 - Etude géotechnique (annexe volontaire n°12),
 - Diagnostic démolition (annexe volontaire n°13),
 - Diagnostic amiante (annexe volontaire n°14),
 - Un engagement HQE (annexe volontaire n°15).

2. Annexes obligatoires

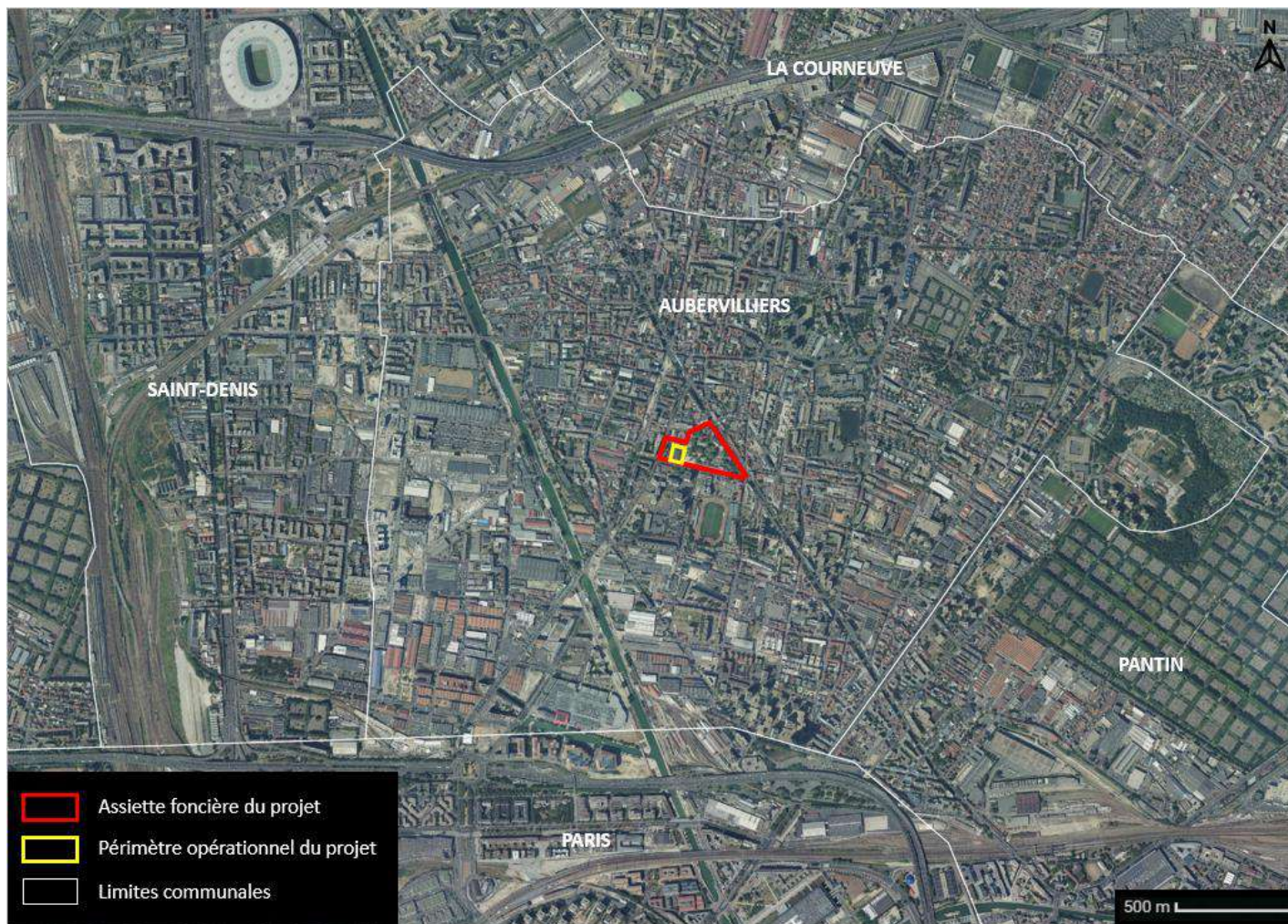
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage

La feuille de renseignements concernant le maître d'ouvrage est éditée séparément.

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Figure 1 : Localisation du projet au 1/25 000

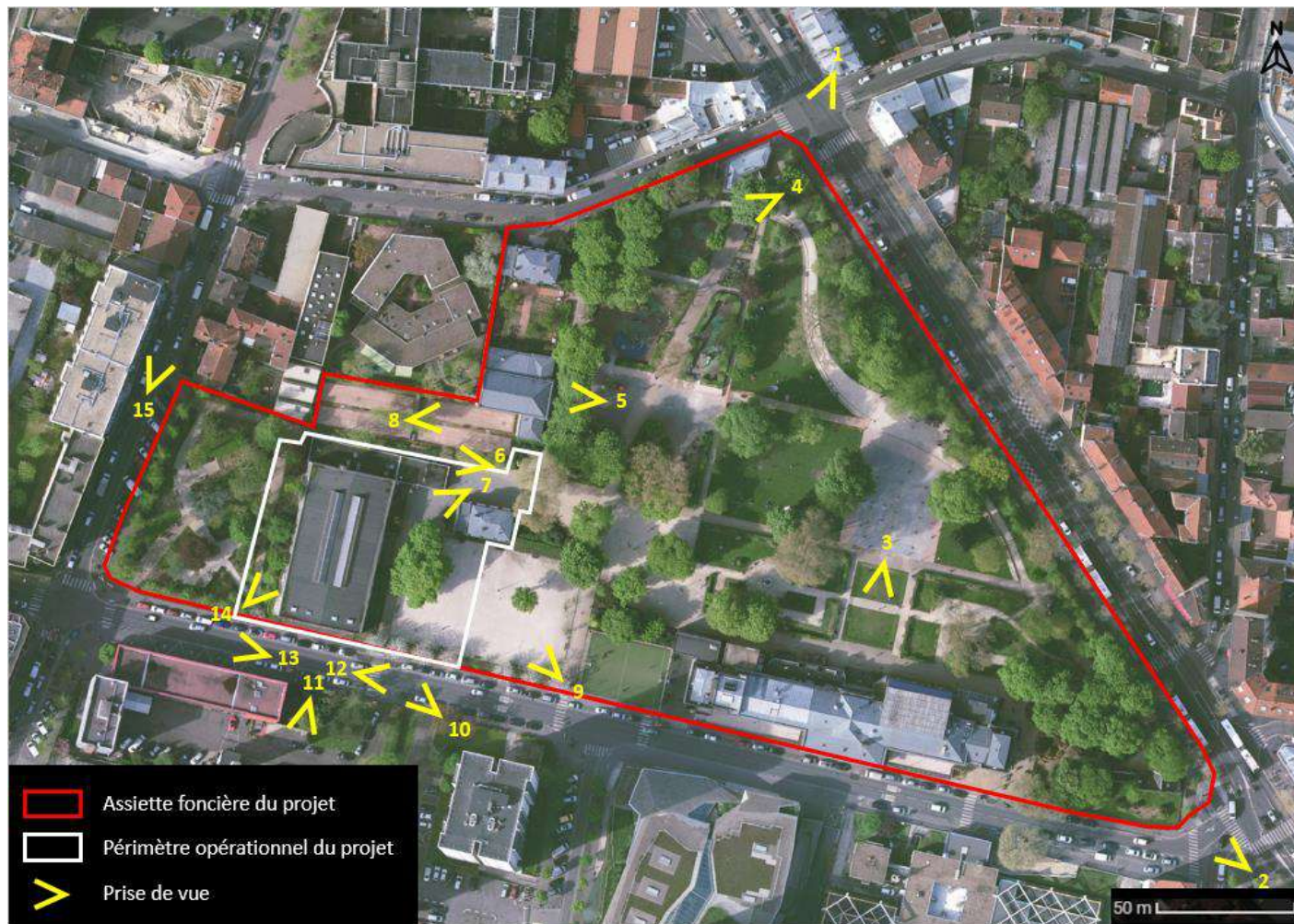


Source : www.geoservices.ign.fr

Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'implantation

Date du reportage photographique : **10/06/2022**.

Figure 2 : Localisation des prises de vue du site et de ses abords



Source : www.geoservices.ign.fr

Photographie 1 : Vue sur le Parc Stalingrad depuis le Nord-Est



Photographie 2 : Vue sur le Parc Stalingrad depuis le Sud-Est



Photographie 3 : Vue sur le « Théâtre La Commune » situé dans le Parc Stalingrad



Photographie 4 : Vue depuis l'entrée Nord-Est du Parc Stalingrad



Photographie 5 : Vue sur la « Maison de Justice et du Droit » située dans le Parc Stalingrad



Photographie 6 : Vue sur les locaux des boulistes situés au nord du périmètre opérationnel



Photographie 7 : Vue sur l'actuel Gymnase Guy Moquet



Photographie 8 : Vue sur le terrain de pétanque



Photographie 9 : Vue sur le Gymnase Guy Moquet et le Boulodrome Roger Billaux



Photographie 10 : Vue de la façade principale du Gymnase Guy Moquet donnant sur la Rue Edouard Poisson



Photographie 11 : Vue sur des logements collectifs situés en face du Gymnase Guy Moquet



Photographie 12 : Vue sur la Rue Edouard Poisson (en direction de l'Est) au-devant du Gymnase



Photographie 13 : Vue sur la Rue Edouard Poisson (en direction de l'Ouest) au-devant du Gymnase



Photographie 14 : Vue sur le Gymnase Guy Moquet depuis le Sud-Est du Parc du Pompier



Photographie 15 : Vue depuis la rue de la Commune de Paris (en direction du Nord) sur l'Église Notre-Dame-des-Vertus



Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet

► Contexte du projet

Dans le cadre des **Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024**, la ville d'Aubervilliers a été désignée par la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) pour disposer d'un site d'entraînement sportif. Le gymnase Guy Moquet a été identifié comme site d'entraînement pour le hand. Toutefois, étant vétuste et peu adapté aux besoins d'usage actuels et futurs, le projet prévoit la démolition du Gymnase ainsi que sa reconstruction. A la suite de cet événement, le gymnase accueillera les scolaires, les associations et les clubs-résidents.

La ville souhaite être en capacité d'organiser des compétitions à **rayonnement international et national et de pouvoir accueillir de grands événements autour du sport, de récompenser les sportifs et les clubs faisant rayonner la ville**. La pratique du sport et la forte croissance démographique de la Ville d'Aubervilliers justifie à elle seule la programmation de cet équipement.

► Programme

Le périmètre foncier du projet représente une surface de 31 100 m², et correspond à la parcelle n°142, qui intègre le Parc Stalingrad et les bâtiments qu'y se trouvent.

L'emprise « opérationnelle » du projet est toutefois plus réduite (3 800 m²), et correspond à celle du futur équipement public (2 360 m²) et de ses abords qui seront réaménagés (1 440 m²), la **surface totale du terrain d'assiette étant 3 800 m²**.

Le projet prévoit la démolition et reconstruction du Gymnase Guy Moquet sur **environ 2 960 m² de SDP** (Surface De Plancher). Le gymnase sera composé de :

- D'une salle omnisports aux dimensions sportives de 46 x 27 x 7 m avec une ou deux tribunes fixes de 900 places ;
- D'annexes sportives : 4 vestiaires joueurs, 3 vestiaires arbitres, infirmerie/local antidopage, local ménage, sanitaires joueurs ;
- D'un bureau club ;
- De locaux techniques : chaufferie, local poubelle, local CTA, local TGBT, local vélo ;
- D'annexes sportives dédiées aux "boulistes".

Il s'agit d'une **programmation double**. En effet, le bâtiment aura une utilisation en deux temps :

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques auront respectivement lieu du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024. Sur cette période, le complexe sera mis à disposition des athlètes. Son temps d'ouverture dépendra donc du planning d'occupation qui sera fixé pour chaque délégation utilisatrice de l'équipement.
- En période post-Olympique, le complexe sera principalement utilisé par les utilisateurs locaux. Les principaux utilisateurs du gymnase seront :
 - Les écoles, collège et lycée,
 - Le Handball Club d'Aubervilliers,
 - Les associations avec des activités sportives durant les mois d'été (1/2 journée ou journée).

L'utilisation sera quotidienne 10 mois par an (hors juillet et août) à raison de 14h30/jour, week-end compris.

Cet espace multisports servira également de salle de réunions occasionnellement pour les habitants du quartier.

► Parti architectural

Le parti architectural repose sur la volonté de proposer un volume lisible, fonctionnel, générateur de vie que ce soit entre ou autour des murs de l'équipement projeté. Le gabarit du futur gymnase a été étudié afin de s'intégrer au mieux avec l'environnement urbain existant. **D'une hauteur de 8.45 m, le projet s'inscrit en continuité avec l'épannelage existant, affirmant sa présence.**

Le gymnase apparaît depuis le parvis, comme un monolithe minéral en relief et de teinte pierre, reposant sur un bandeau vitré, pour lui conférer un aspect aérien. La volumétrie est simple, rationnelle et facilement compréhensible : le volume abrite au Sud et à l'Est les espaces d'accueil, club house, salle de réunion etc. La salle omnisports et ses annexes sont proposées en décaissé de 96 cm par rapport au RDC, afin de dégager la vue sur l'intérieur de la salle.

Le terrain omnisports est implanté de façon à créer une transparence totale vers l'intérieur du gymnase, depuis la rue. Le concept architectural maximise l'interaction entre l'intérieur du gymnase, et son environnement. Ainsi, le bandeau vitré permet une porosité visuelle en tout point : il sera possible de deviner les activités sportives à l'intérieur du bâtiment.

La salle omnisports s'inscrit dans un rectangle d'une hauteur libre de 7 m sous tout obstacle, permettant ainsi la pratique de plusieurs sports. Les gradins (fixes) prévus dans le projet pour une **capacité de 900 places** pourront être étendus grâce à des gradins amovibles. Sur les murs, les panneaux de fibres de bois permettent le traitement de l'acoustique, au plafond les bacs acier perforés assurent également un **rôle acoustique**. Les retraits de façades, travaillés dans la volumétrie même du bâtiment, permettent de **contrôler l'apport de chaleur et l'éblouissement**.

Pour répondre à la hiérarchisation et le contrôle de l'accessibilité des différents espaces, il est prévu **un seul et unique point d'entrée dédiée au public : le hall d'accueil**. Celui-ci constitue le passage obligatoire avant tout engagement vers les espaces liés à la vie sportive. L'espace d'accueil comprendra :

- La loge du gardien ;
- Le Club-house gymnase ;
- Les sanitaires publics.

La structure intégrera des annexes sportives telles que les vestiaires, un espace de stockage omnisports, une infirmerie (et local antidopage) ainsi que les sanitaires des joueurs.

► Parti paysager

Situé en centre-ville, sur la rue Edouard Poisson dans le square Stalingrad et à proximité d'autres équipements publics d'importance (théâtre de la commune, conservatoire à rayonnement régional, médiathèque Saint John Perse...), **le gymnase s'inscrira dans la continuité de ces polarités urbaines**, en offrant une façade urbaine sportive ouverte sur la ville, tout en dialoguant avec le parc Stalingrad.

Le projet est structuré autour d'une **venelle piétonne** parcourant la périphérie du bâtiment et permettant de relier et sécuriser les déambulations piétonnes avec les espaces adjacents (Parc des Pompiers, Parc Stalingrad et Rue Edouard Poisson). Cette venelle paysagère, dotée d'une forte densité végétale, **favorisera une continuité paysagère et écologique avec les espaces verts alentours**. De plus, quelques éléments de mobilier jalonnent la promenade et appellent les usagers à marquer un temps de repos.

Les **franges du gymnase** sont traitées sous forme de lisières afin de ménager des transitions douces avec les espaces attenants. D'autre part, la mise en place de **strates végétales diversifiées** et étagées le long de la promenade permet de **dissocier les usages du parc** (pétanque) de ceux du gymnase tout en ménageant des effets de transparences et de covisibilités vers les larges baies vitrées du RDC. Cet écrin de végétation contribue à **l'accroissement de la valeur écologique du site et à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain**.

Une scénographie lumineuse permet d'assurer une ambiance nocturne apaisée tout en mettant en scène les éléments paysagers et les parcours piétonniers.

Les revêtements de sols utilisés sont le béton désactivé, le pavés grès ainsi que le revêtements semi-végétalisés, permettant de rendre praticable et confortable l'espace tout en le rendant **plus perméable** et plus paysager.

Des **noues paysagères** pourront allier la fonction de rétention dissimulée et participeront à l'animation de la venelle en évoquant le parcours de l'eau. Une végétation basse constituée d'essences hydrophiles et épuratrices complétera l'aménagement.

Une partie de la toiture terrasse du gymnase sera **végétalisée**. Aussi, il sera installé des **panneaux photovoltaïques**.

Figure 3 : Plan de l'ambiance paysagère



Source : Endroits en Vert, 25/03/2022

L'objectif est de créer aux abords du gymnase un espace convivial et apaisé où le végétal est une composante omniprésente et perceptible aux différentes strates de plantations.

Cf. Annexe volontaire n°9 pour plus de détails.

► Approche bioclimatique

Le gymnase forme un bloc compact, donc économe en énergie. Chaque entité est clairement identifiable (espaces d'accueil/ salle omnisport), et un porte-à-faux vient souligner l'entrée du bâtiment, au droit du parvis.

La distribution des espaces intérieurs est rationnelle et efficace. L'accès se fait à travers un **SAS**, depuis le parvis.

► Objectifs du projet et démarche environnementale

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Concevoir un bâtiment fonctionnel ;
- Aménager des salles sportives multisports ;
- Aménager des espaces structurants pour un gymnase : annexes sportives, zone d'accueil, annexes de service, locaux techniques ;
- Construire un bâtiment répondant à des performances énergétiques élevées ;
- Bâtir un équipement répondant à des objectifs de pérennisation ;
- Construire un bâtiment adapté à une exploitation optimale de la part des Personnes à Mobilité Réduite ;
- Répondre aux besoins des usagers et à la pratique sportive locale ;
- Mettre à disposition un équipement pour tous les usagers.

De plus, la démolition et la reconstruction du site permettra de répondre aux ambitions énergétiques actuelle de la commune d'Aubervilliers. Le projet vise le niveau de correspondance au label HQE.

La recherche de performances énergétiques environnementales élevées pour la construction de cet équipement est une volonté du Maître d'Ouvrage par **l'obtention de la certification HQE – Equipement sportif niveau excellent**.

Le projet répondra, en plus de la certification HQE, aux **objectifs de la SOLIDEO** précisé dans le volet environnemental du programme (construction bas carbone, confort de l'ouvrage à l'aune du climat 2050, valorisation de la biodiversité, etc.).

Ces labels permettent de répondre aux ambitions environnementales suivantes :

- Garantir un budget carbone global sur le cycle de vie de l'ouvrage
- Développer les modes constructifs bas carbone
- Contribuer au développement des énergies renouvelables
- Assurer un chantier bas carbone
- Rendre l'expérience de la ville désirable
- Animer le cycle de l'eau.

► Accès

L'entrée principale du gymnase actuel est desservie par la Rue Edouard Poisson. Aussi, des accès secondaires depuis l'Avenue de la République et traversant le Square Stalingrad permettent de rejoindre l'entrée principale du gymnase. Les accès resteront inchangés.

L'ensemble du site sera **accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**. En effet, le projet vise le niveau de correspondance du **label Accessibilité**.

De plus, la **proximité des transports en communs** (métros, stations Velib', arrêt de bus, ...) constitue un atout du site et facilitera la venue des usagers. Le gymnase sera muni de locaux dédiés aux équipements de transports doux : vélos, trottinettes, poussettes, ...

► Planning

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Fin juillet 2022 : Dépôt du Permis de Construire,
- Fin 2022 à début 2024 : Démolition et déroulement des travaux,
- Mi 2024 : Livraison de l'équipement.

► Travaux

Il s'agit d'un chantier de démolition / reconstruction de bâtiments en contexte urbain. Les emprises seront délimitées et protégées par des palissades de chantier. Les circulations des engins et camions nécessaires seront signalées de manière adéquate. L'accès au chantier est envisagé depuis la rue Edouard Poisson. Le chantier consistera en :

- La démolition du gymnase actuel et des locaux boulistes,
- La diminution du terrain des boulistes (situé à l'Est du projet) afin de l'utiliser comme base de vie de chantier durant la période des travaux ;
- La création du bâtiment du gymnase ;
- La réalisation des aménagements paysagers aux abords.

Lors de la phase chantier démolition / reconstruction, le secteur sera entouré de clôtures disposées à minima à 5 m de la structure, notamment pour la façade donnant sur la Rue Edouard Poisson afin de sécuriser la zone. Deux passages piétons provisoires seront mis en place de part et d'autre de la zone de chantier. L'accès au chantier se fera par la Rue Edouard Poisson, à l'Est de la structure actuelle (Figure 4).

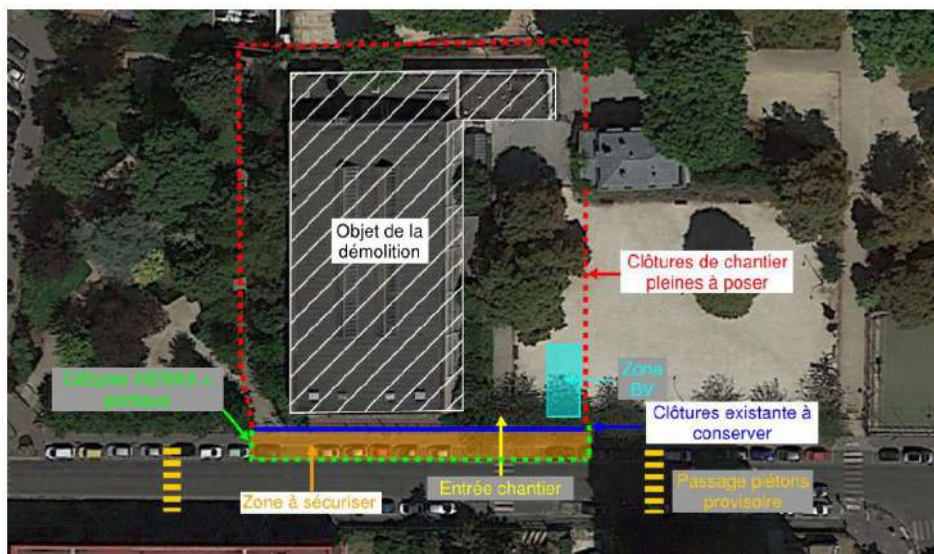
Les terres excavées ne seront pas réutilisées sur site.

Le projet prévoit la mise en place d'une Charte Chantier à faibles nuisances.

Le gymnase étant localisé à proximité d'autres équipements situés au sein du Square Stalingrad, le projet veillera à limiter les nuisances auprès de ces usagers, ainsi qu'à la préservation du Square lors de la phase travaux.

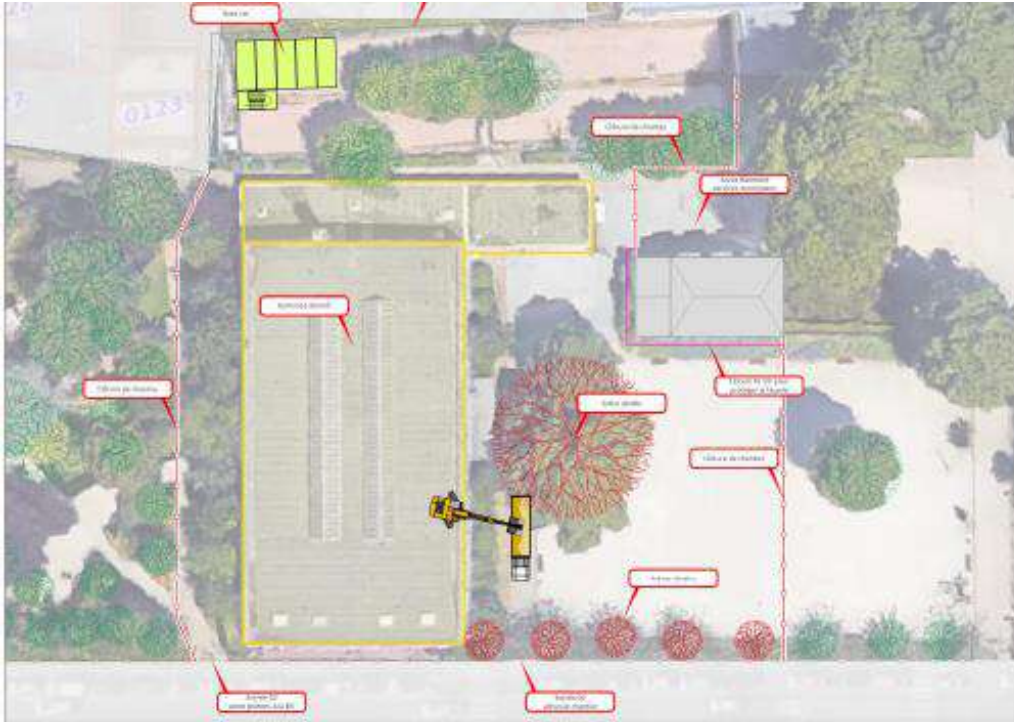
Cf. Annexe volontaire n°13 pour plus de détails.

Figure 4 : Plan des accès et installations lors de la phase chantier



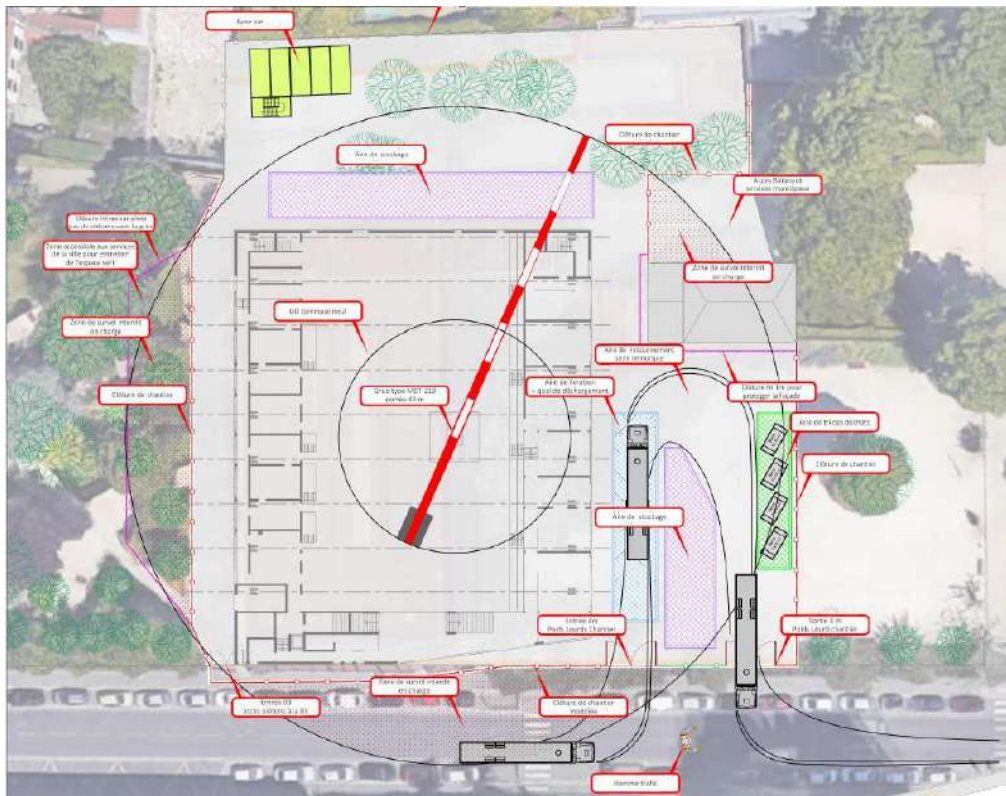
Source : GINGER DELEO, 26/08/2021

Figure 5 : Plan d'Installation du chantier – phase démolition



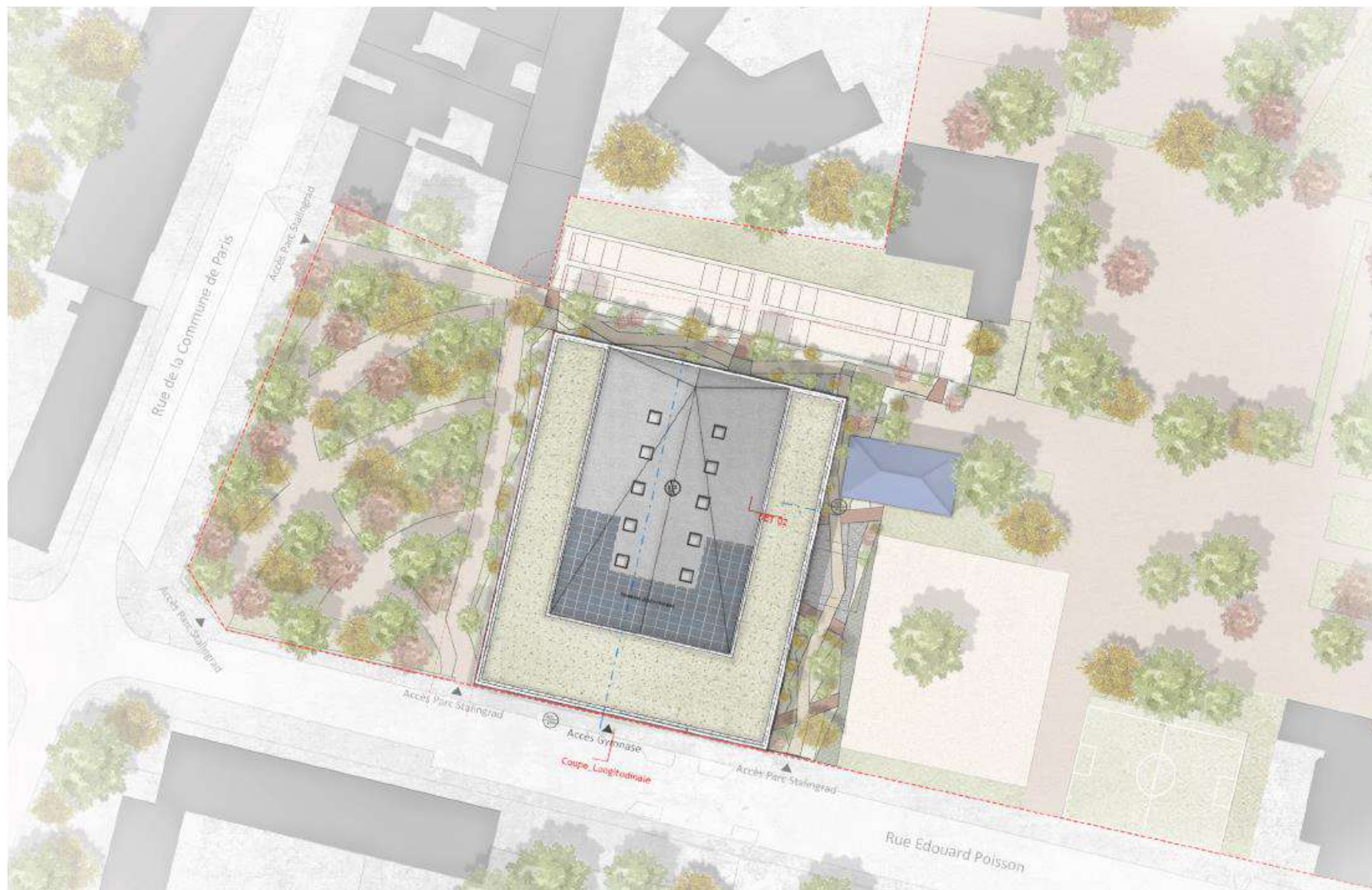
Source : Permis de démolir, juin 2022

Figure 6 : Plan d'installation de chantier – phase reconstruction



Source : Permis de démolir, juin 2022

Figure 7 : Plan de masse du projet



Source : Dossier n°8 – Carnet A3 (Mott MacDonald, 25/03/2022)

Figure 8 : Perspective extérieure depuis la Rue Edouard Poisson



Source : Dossier n°8 – Carnet A3 (Mott MacDonald, 25/03/2022)

Figure 9 : Perspective extérieure depuis le Parc Stalingrad



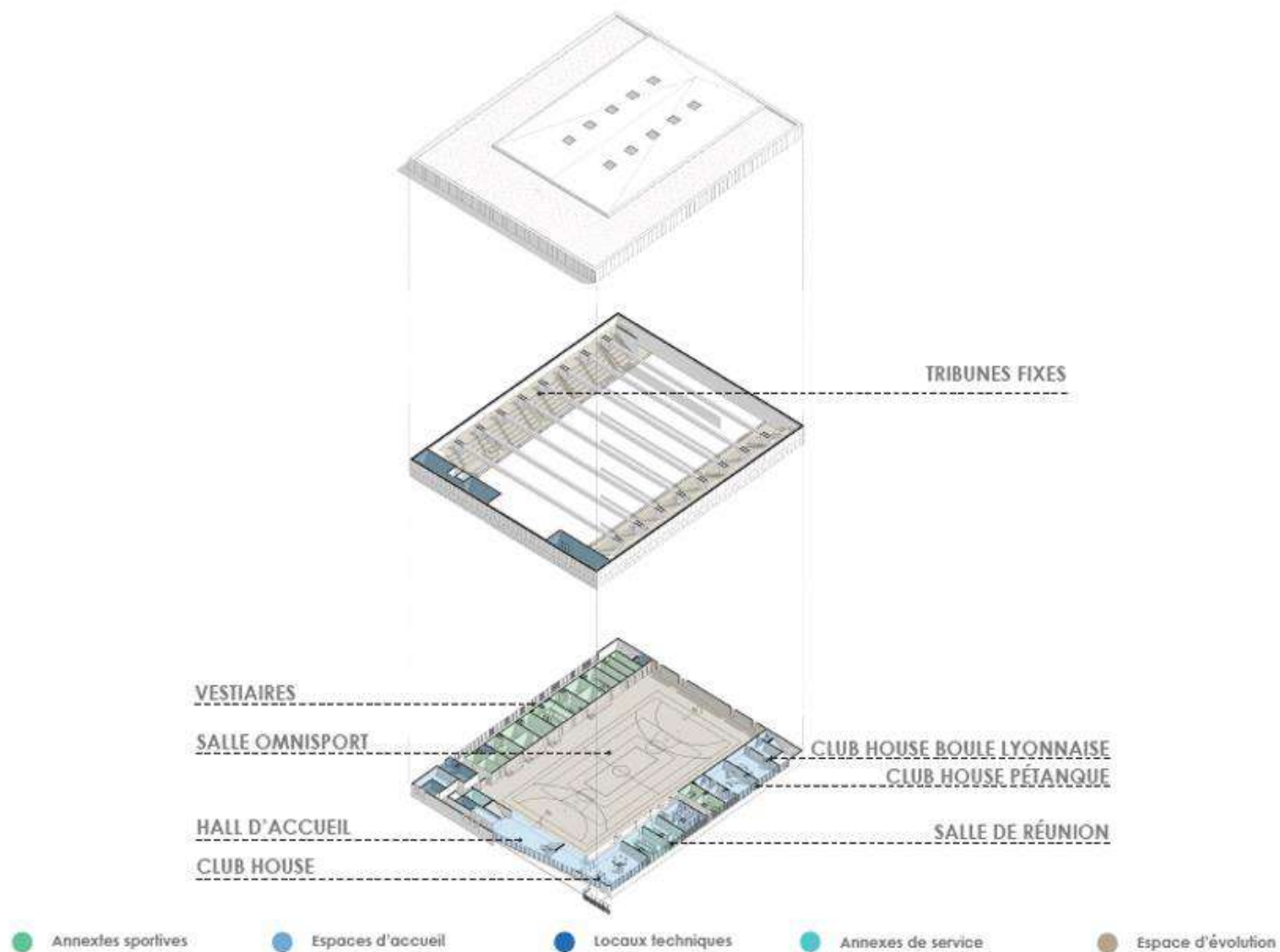
Source : Dossier n°8 – Carnet A3 (Mott MacDonald, 25/03/2022)

Figure 10 : Perspective intérieure



Source : Dossier n°8 – Carnet A3 (Mott MacDonald, 25/03/2022)

Figure 11 : Coupe du projet (axonométrie éclatée)



Source : Dossier n°8 – Carnet A3 (Mott MacDonald, 25/03/2022)

Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du projet

Figure 12 : Plan des abords du site du projet



Source : www.geoservices.ign.fr

Annexe obligatoire n°6 : Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le réseau « Natura 2000 » s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé du dispositif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau, mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

L'opération ne se situe pas sur ou en bordure de sites NATURA 2000.

La carte en page suivante présente les entités du réseau NATURA 2000 les plus proches du site.

Il s'agit de la ZPS « **Sites de Seine-Saint-Denis** » (code : FR1112013), dont les entités les plus proches du site (le Parc départemental de l'île Saint-Denis) se trouvent à environ **2,5 km de distance de l'emplacement du projet**.

D'une superficie de 1 157 ha, ces espaces protégés accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département Seine-Saint-Denis, et quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir.

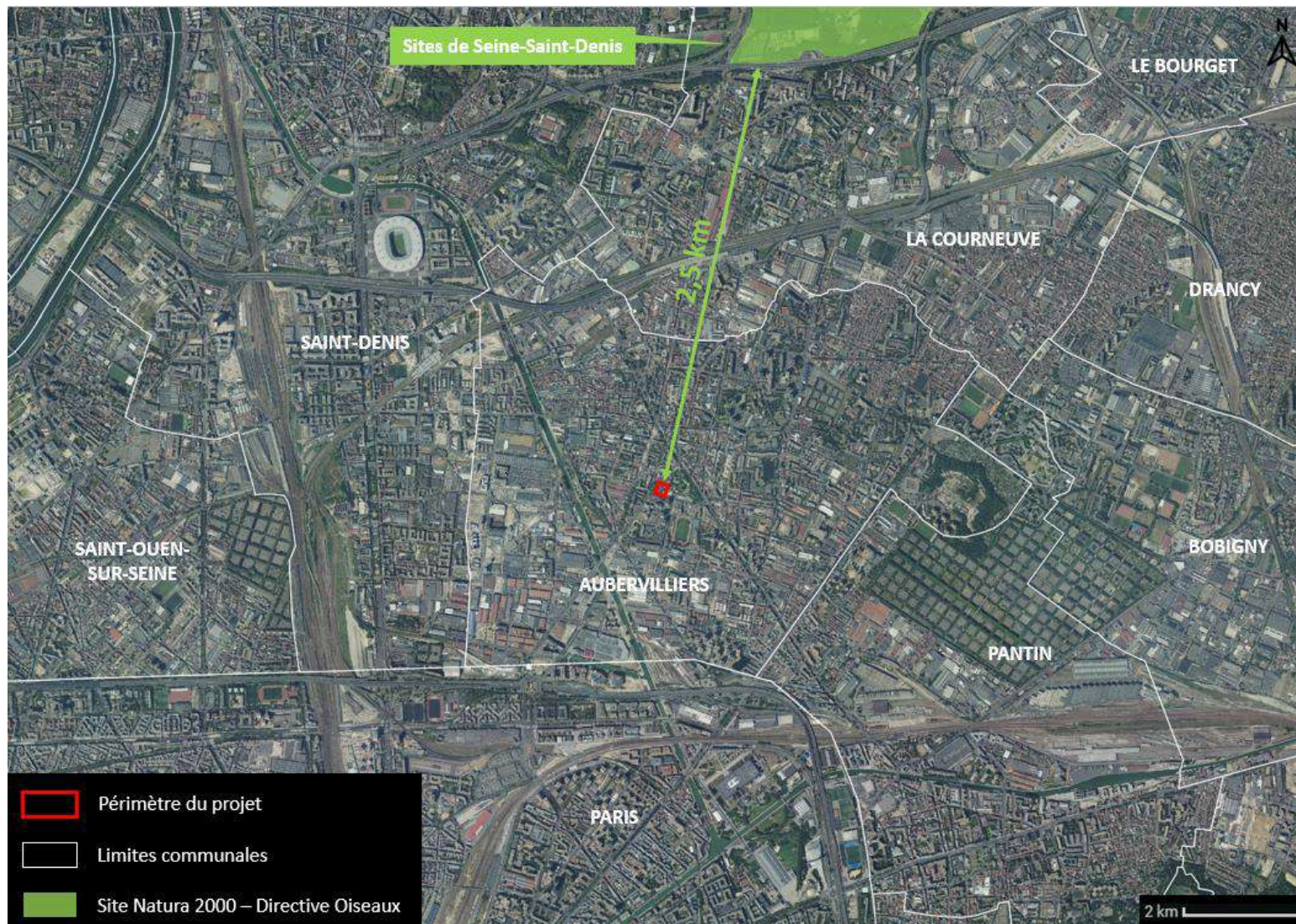
L'absence d'habitat sur le site pour les espèces concernées par la ZPS permet de conclure **qu'il n'y a pas d'interactions potentielles entre les deux sites**.

D'un point de vue fonctionnel, il n'existe aucune connexion hydraulique ni écologique entre ces sites Natura 2000 et le site du projet.

Les possibles interactions en termes de fonctionnalité avifaunistique sont négligeables, compte tenu du milieu urbanisé dans lequel le projet s'insère et de la distance importante des sites Natura 2000 (soit plus que 2,5 km).

Ainsi, il n'est pas en mesure d'accueillir d'espèces visées par la Directive européenne, sa modification n'induit aucune incidence sur les intérêts visés par celle-ci.

Figure 13 : Repérage des sites Natura 2000 les plus proches du site du projet



Source : www.geoservices.ign.fr

3. Annexes volontairement transmises

Annexe volontaire n°7 : Synthèse des enjeux environnementaux du site

Cette annexe présente une synthèse des enjeux environnementaux du site, et des extraits des conclusions de différentes études réalisées dans le cadre du projet, permettant de compléter certaines affirmations mentionnées dans le CERFA.

3.1.1 Enjeux et impacts prévisibles sur la santé humaine

Sources :

- Diagnostic initial de pollution du sous-sol (Sémofi, 09/09/2021) – **Annexe volontaire n°10**
- Étude historique et technique de pollution pyrotechnique (Cabinet d'Étude en Sécurité Pyrotechnique, 09/08/2021) – **Annexe volontaire n°11**

► Enjeux

Historiquement, le site a commencé d'être construit à partir de 1957 pour y accueillir un hôpital de guerre. Ce même bâtiment a par la suite (date inconnue) été transformé en gymnase. Le mode de chauffage a d'abord été au fuel (cuve toujours présente sur le site) avant de passer au gaz. De plus, des remblais ont pu être apportés lors des aménagements successifs du site, pouvant représenter une problématique vis-vis de leur qualité.

C'est pour ces raisons qu'une campagne d'investigation des sols a été réalisée au droit du site le **23 juillet 2021** (cf. **Annexe volontaire n°10**).

Au total, **7 sondages** ont été réalisés sur le site d'une emprise de 2 120 m², soit en moyenne un sondage pour une maille de 300 m². Deux sondages ont été réalisés à proximité de la cuve, principale zone à risque du terrain. Ainsi ce maillage apparaît suffisant et pertinent.

A noter qu'aucune investigation n'a pu être effectuée au droit du gymnase représentant 1 470 m² (environ 70% de la surface du site d'étude). Aucun risque n'a été identifié au droit du gymnase par conséquent cela n'entraînera pas d'incertitude.

Les sondages sont répartis de la manière suivante :

- Les sondages S01 et S02 jusqu'à 6m de profondeur au niveau des cuves ;
- Les sondages S03 et S07 jusqu'à 4m de profondeur au droit du futur bâtiment.

Un piézomètre (Pz1) a été mis en place en aval de la cuve de fioul lors de l'étude géotechnique afin d'évaluer la qualité chimique de la nappe des Marnes et Sables Infragypseux.

L'ouvrage Pz1 a fait l'objet d'une mesure piézométrique le 20 août 2021 durant lequel il a été mis en évidence un niveau statique à 11,7 m de profondeur. Le piézomètre a fait l'objet d'un prélèvement le même jour pour analyses chimiques en laboratoire.

Figure 14 : Plan de localisation des sondages et du piézomètre



Source : Sémofi, 09/09/2021

Les sondages ont mis en évidence la **présence de remblais de 1 à 3 m** d'épaisseur reposant sur les Marnes et Marnes de Gypse (terrain naturel).

Les résultats d'analyses des sols ont mis en évidence :

- **Au niveau de l'ancienne cuve de fioul** : les résultats d'analyses de sols ne montrent pas de résultats significatifs dans les terrains sous le radier de la cuve. Parallèlement, aucun constat n'a été mis en évidence lors du prélèvement des sols (pas d'odeur ou de couleur noirâtre) et les mesures Drager n'ont pas relevées d'impact en substances volatiles. Ainsi **la cuve ne semble pas avoir eu un impact sur la qualité du sous-sol**,
- **Au niveau des remblais** : des teneurs en **HAP notables ainsi que des teneurs en HCT et PCB non significatives associées à des impacts significatifs en métaux (cuivre, mercure, plomb et zinc)**. Ces résultats mettent en évidence l'absence de source au droit du site et les activités présentes sur le site ne sont à l'origine de ces contaminations. Ces dernières sont en lien avec la qualité intrinsèque des remblais, de mauvaise qualité en Ile-de-France,
- **Au niveau du terrain naturel** : l'absence de contamination significative en organique dans les sols. Concernant les métaux, **les résultats ont mis en évidence des teneurs en arsenic (32 à 78 mg/kg) sur trois sondages (S01, S05 et S06) à partir de 3 m de profondeur**. Ces teneurs en arsenic ne semblent pas provenir des remblais sus-jacents (absence de teneur en arsenic dans les remblais) ni

provenir des eaux souterraines (absence d'arsenic dans les eaux souterraines). Ces teneurs semblent donc liées aux caractéristiques intrinsèques du terrain naturel.

Les lithologies étant homogènes il est possible d'extrapoler ces résultats à l'ensemble du site et notamment aux terrains sous le gymnase. Ainsi des remblais de qualité similaires sont également attendus sous le gymnase.

Les résultats analytiques sur les **eaux souterraines** ont mis en évidence au droit de Pz1 des teneurs non significatives en COHV, en cuivre et zinc. Ces teneurs sont inférieures aux valeurs de référence et proviennent vraisemblablement d'un état dégradé de la nappe en lien avec l'historique du secteur d'Aubervilliers.

Une **étude pyrotechnique** (rapport datant du 09/08/2021) a été réalisée sur l'ensemble du périmètre foncier du projet (cf. **Annexe volontaire n°11**).

Pour mener à bien **l'évaluation de pollution pyrotechnique résiduelle**, qui aurait pu être induite soit par des activités d'exploitation, soit par des faits de guerre, les axes de recherche ont été les suivants :

- Combats terrestres 1870-1871,
- Période 1914-1918,
- Exploitation des sites (production, stockage, transfert, ensevelissement),
- Bombardements allemands de l'année 1940,
- Combats terrestres 1940,
- Bombardements alliés, période de 1940 à 1945 :
 - Bombardements stratégiques,
 - Bombardements tactiques,
- Combats terrestres de libération.

Les recherches n'ont démontré **aucune présomption de pollution pyrotechnique sur l'emprise d'étude** pour ces périodes de l'Histoire.

En d'autres termes, le risque évalué résultant de l'étude et l'analyse des documents est qualifié de négligeable. Aucune prescription particulière n'est retenue en termes de risque pyrotechnique.

► Impacts prévisibles

D'un point de vue théorique, les risques sanitaires « classiques » pour ce type de projet sont liés à des expositions par :

- Ingestion/ contact cutané avec des sols contaminés par des composés organiques et/ou métalliques ;
- Inhalation/ ingestion de poussières contaminées par des composés organiques et/ou métalliques ;
- Inhalation de composés volatils dans les espaces clos par transfert de ces composés depuis l'air du sol via un dégazage de substance(s) contenue(s) dans les sols et/ou les eaux souterraines ;
- Perméation de substances polluantes au travers les canalisations d'eau potable traversant des sols contaminés du site.

► Mesures

► Risques par ingestion

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment qui prendra la quasi-totalité de l'emprise du site. **Le risque d'ingestion de sols ou poussières n'est donc pas à considérer.** En effet, la future dalle empêchera les contacts avec les sols en place.

Néanmoins, concernant la bordure Est, il est recommandé de maintenir le recouvrement en place (minéral ou enrobé). En cas d'installation d'espaces verts, il est recommandé d'apporter 30 cm de terres saines après tassement.

Le projet prévoit un **revêtement minéral** permettant de cheminer vers l'entrée, ainsi qu'une rampe aménagée pour permettre l'accès PMR et des espaces verts.

► Risques par inhalation

Le projet développé par la Ville d'Aubervilliers prévoit la construction d'un gymnase sans niveau de sous-sol.

Le bâtiment sera ancré dans les remblais qui ne présentent pas de contamination significative en substance volatile.

De ce fait, il n'est pas attendu de risque de volatilisation de substance depuis les sols du site ni de transfert vers l'intérieur du bâtiment.

Concernant les eaux souterraines, celles-ci sont vulnérables et peu sensibles au droit du site. Les résultats d'analyses ont mis en évidence l'absence de teneurs significatives. Il n'est donc pas attendu d'incidence des eaux souterraines sur le projet.

Il n'est donc pas recommandé de disposition constructive particulière.

► Risques par perméation au travers de canalisations d'eau potable

Généralement, les canalisations d'eau potable sont enterrées entre 0,5 et 1 m de profondeur.

Au regard de la configuration du projet, celles-ci seront potentiellement en contact avec les remblais du site.

Les remblais du site présentent une contamination métallique et en substance organique cependant aucune source concentrée n'a été identifiée.

Il est conseillé de mettre en place les canalisations dans des trachées remblayées avec des métaux sains ou d'utiliser des canalisations antiperméation (fonte, PEHD antiperméation, etc.).

► Gestion de la cuve enterrée

Dans son étude, SEMOFI préconise les mesures/précautions suivantes :

- Préparation de la cuve avant extraction par une entreprise spécialisée :
 - Pompage du produit en fond de cuve ;
 - Nettoyage de la cuve ;
 - Dégazage ;
- Enlèvement et évacuation de la cuve et de ses tuyauteries associées en filière agréée.

Les éventuelles terres souillées devront être purgées de manière spécifique puis des analyses complémentaires devront être réalisées pour caractériser les sols restants en place pour garantir l'absence de teneur résiduelle significative.

3.1.2 Enjeux et impacts prévisibles sur le sol et le sous-sol

Source : Etude géotechnique – Mission G1 ES et PGC (Sémofi, 27/08/2021) – **Annexe volontaire n°12**

► Enjeux

Dans le cadre de l'étude géotechnique (cf. **Annexe volontaire n°12**), le bureau d'étude Sémofi a inventorié l'ensemble des aléas géotechniques potentiellement présent au droit du site.

Tableau 2 : Synthèse des aléas géotechniques potentiellement présents au sein du site d'étude

Risque	Type d'aléas	Etat	Commentaires	Source
Cavités	Carrières souterraines	Non concerné	Hors zone de carrière	Inventaire des cavités souterraines abandonnées « hors mines » établie par le BRGM et l'IGC
	Carrières à ciel ouvert			
	Dissolution du Gypse antéludien	Concerné au droit du site	Zone définie par arrêté inter-préfectoral du 25/02/1972.	Périmètre non concerné par arrêté inter-préfectoral du 25/02/1977 Portail de la prévention des risques majeurs (www.georisque.gouv.fr)
Mouvement de terrain	Glissement, chute, éboulement, effondrement, coulée, érosion	Commune concernée	-	Portail de la prévention des risques majeurs (www.georisque.gouv.fr)
	Retrait-gonflement des argiles	Aléa Moyen	-	Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux établie par le BRGM (www.georisque.gouv.fr)
Aléa sismique	Séisme	Très faible	Zone de sismicité 1 ($A_{gr} = 0,4 \text{ m/s}^2$)	Nouveau zonage sismique français (décret N°2010-1254 du 22 octobre 2010) (www.planseisme.fr ; www.georisque.gouv.fr)
Inondations	Inondations par remontée de nappe	Aléa moyen	-	Cartographie des remontées de nappe établie par le BRGM
	Inondations par crue	Aléa faible	Pas de cours d'eau non canalisé à proximité	Cartographie du PPRI

Source : Sémofi, 27/08/2021

La zone d'étude se trouve dans le périmètre de protection déterminé par arrêté inter-préfectoral, demandant la recherche des poches de dissolution de gypse antéludien. Ce risque affecte principalement les formations du Calcaire de Saint-Ouen, des Sables de Beauchamp et des Marnes et Caillasses.

Figure 15 : Carte du périmètre de dissolution du gypse antéludien dans la commune d'Aubervilliers



Source : SémoFi, 27/08/2021

Des sondages géotechniques ont été réalisés, permettant de définir la succession lithologique au droit du site :

- **Remblais** constitués de sable, sable limoneux ou limon gris-marron à noirâtre et contenant des matériaux d'origine anthropique divers (briques, bétons, etc.), jusqu'à 1,0 à 3,2 m/TN ;
- **Marnes et Sables Infragypseux** constitués de marnes plus ou moins sableuses jaunâtres avec des blocs de calcaire. Cet horizon a été reconnu jusqu'à des profondeurs comprises entre 6,0 à 7,8 m/TN, soit jusqu'aux cotes de 32,8 à 34,9 mNGF ;
- **Marno-Calcaire de Saint-Ouen** constitué d'une marne altérée de teinte beigerosée avec quelques blocs et/ou bancs de calcaires reconnus jusqu'à une profondeur de 19,0 m/TN, soit jusqu'aux cotes de 21,5 à 21,9 mNGF. ;
- **Sables de Beauchamp** constitués de sables fins argileux de teinte vert à gris. Cet horizon a été reconnu jusqu'à des profondeurs comprises entre 31,5 à 32,0 m/TN, soit jusqu'aux cotes de 8,6 à 9,4 mNGF ;
- **Marnes et Caillasses** constituées d'un ensemble de marnes et de blocs et/ou bancs calcaires de teinte beige-crème. Cet horizon a été reconnu jusqu'à des profondeurs comprises entre 48,5 à 49,7 m/TN, soit jusqu'aux cotes de -7,6 à -9,0 mNGF ;
- **Calcaire Grossier** constitué d'une alternance de bancs calcaires relativement massifs et de marno-calcaire sableux en tête puis de sables calcaireux verdâtre (glaucanie) en base. Cet horizon a été reconnu jusqu'à la fin de nos sondages, soit jusqu'à 50 m de profondeur.

► Impacts prévisibles

L'analyse des aléas géotechniques a permis d'identifier un certain nombre de contraintes pouvant potentiellement impacter les travaux au droit du site :

- La présence de terrains sous-consolidés et faiblement compacts (Remblais) sur des épaisseurs (de l'ordre de 3,5 m),

- La démolition future du bâtiment existant au droit du site pourra générer des surépaisseurs locales de remblais ou la présence de « points durs »,
- La présence de niveaux altérés au sein de l'horizon du Calcaire de Saint-Ouen liée aux circulations d'eau de la nappe,
- La présence d'anomalies liées à la dissolution de gypse antéludien au sein des Sables de Beauchamp et des Marnes et Caillasses,
- La présence de la nappe du Bartonien contenue au sein du Marno-Calcaire de Saint-Ouen, elle se situe à environ 8,5 m par rapport au TN actuel,
- La présence de réseaux enterrés au droit de la parcelle d'après les réponses des concessionnaires (DICT).

L'aléa risque dissolution du gypse peut conduire, à terme, à la formation de cavités et in fine à l'apparition d'effondrements en surface, phénomènes difficilement prévisibles et potentiellement dangereux pour les personnes et les biens.

La phase de travaux est susceptible d'entraîner **une modification directe** sur le contexte géologique au droit du site, via la réalisation de fondations semi-profondes. A l'exception des ouvrages de fondation, l'opération ne comportera d'autres modifications significatives du sous-sol.

► Mesures

Selon l'étude géotechnique, en raison de la faible étendue des anomalies de dissolution de gypse, du faible développement de niveaux gypseux, d'un recouvrement sain et particulièrement résistant sur plus de 20 m de hauteur, le risque de dissolution de gypse n'est pas à considérer dans le cadre de l'opération. En effet, **les anomalies liées au phénomène de dissolution de gypse ne représentent pas de risque d'évolution notable**, des travaux de confortement du sous-sol ne sont donc pas nécessaires.

Compte-tenu de l'épaisseur des Remblais (de l'ordre de 3,5 m), une **solution de fondation semi-profonde de type puits blindés** pourra être retenue. Cette solution permet de garantir un ancrage au sein de la formation résistante des Marnes et Sables Infragypseux. Ces fondations devront être ancrées de 0,3 m dans la formation des Marnes et Sables Infragypseux.

A noter, que ces profondeurs d'ancrage sont relativement importantes et nécessiteront la mise en œuvre d'un blindage avant le coulage des massifs en gros béton. Ainsi, il pourra également être envisagé la réalisation de pieux descendus au-delà des Remblais.

Compte tenu de la présence de Remblais hétérogènes et sous consolidés au niveau de l'assise du projet, une **solution de dalle portée sur un réseau de longrines reliées aux fondations** sera retenue.

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment sans sous-sol. Ainsi, le niveau bas du projet sera assis au sein de l'horizon des Remblais sous consolidés.

3.1.3 Enjeux et impacts prévisibles sur la gestion des déchets en phase démolition

Sources :

- Diagnostic Produit – Equipements - Matériaux - Déchets [PEMD] (GINGER DELEO, 26/08/2021) – **Annexe Volontaire n°13**
- Travaux de désamiantage et déconstruction sélective (GINGER DELEO, 30/08/2021) - **Annexe Volontaire n°14**

► Enjeux

Le projet prévoit la démolition du bâtiment du Gymnase Guy Moquet et d'un local associatif (boulistes). Le bâtiment actuel représente une surface totale à démolir d'environ 1 630 m², ainsi qu'une hauteur maximum de 10 m. Dans ce cadre, un Diagnostic Produit – Equipements - Matériaux – Déchets a été réalisé en 2021 par GINGER DELEO (cf. **Annexe volontaire n°13**).

Figure 16 : Localisation des bâtiments destinés à la démolition



Source : GINGER DELEO, 26/08/2021

En complément, EX'IM a réalisé un **diagnostic amiante**.

Le diagnostic amiante avant démolition a été réalisé préalablement à la réalisation du diagnostic déchet. Les conclusions de ce rapport ont mis en évidence la **présence de matériaux contenant de l'amiante au sein du bâtiment**.

► Impacts prévisibles

Les travaux de déconstruction vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD quantifie et qualifie précisément les produits, matériaux et déchets issus du chantier. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau en page suivante.

Tableau 3 : Synthèse globale des produits, matériaux et déchets présents au sein du bâtiment

Catégorie de déchets	Poids (Tonne)	Poids (%)	Volume (m ³)	Volume (%)
DD - Amiante	75,37	3%	150,12	9,96%
DD - Autres	0,16	0,01%	0,26	0,02%
DD - DEEE	0,43	0,02%	3,89	0,26%
DI - Béton/Pierre	2 418,29	87%	1007,81	66,87%
DI - Céramique	28,52	1%	22,65	1,50%
DI - Terre cuite	160,55	6%	169,00	11,21%
DI - Verre	7,88	0,3%	5,91	0,39%
DND - Autres	6,32	0,2%	3,84	0,25%
DND - Bois	18,95	1%	31,57	2,09%
DND - DEEE	1,29	0,05%	7,24	0,48%
DND - Métal	40,84	1,48%	36,36	2,41%
DND - Minérale	3,35	0,12%	60,35	4,00%
DND - Plastique	0,10	0,003%	3,58	0,24%
DND - Plâtre	3,61	0,13%	4,47	0,30%
Total général	2 765,7	100%	1507,0	100%

Source : GINGER DELEO, 26/08/2021

Tableau 4 : Résultats selon les catégories de produits et matériaux

Catégorie de déchets	Poids (Tonne)	Poids (%)	Volume (m ³)
DD	76,0	2,75%	154,26
DI	2 615,2	94,56%	1 205,37
DND	74,5	2,69%	147,39
Total général	2 765,7	100,00%	1 507,02



Le diagramme circulaire illustre la répartition des déchets par catégorie. La catégorie DI (Béton/Pierre) représente 94,6% du poids total et 66,87% du volume total. Les catégories DD (Amiante et autres) et DND (Diverses) représentent chacune 2,7% du poids total et 9,96% et 0,26% du volume total respectivement.

Source : GINGER DELEO, 26/08/2021

Le diagnostic amiante a permis de repérer des **matériaux et produits contenant de l'amiante dans le bâtiment du gymnase ainsi que dans les locaux associatifs.**

► Mesures

L'identification des filières réalisée dans le cadre du diagnostic déchet concerne uniquement les filières de recyclage et de valorisation.

Tableau 5 : Identifications des filières de recyclage et de valorisation locales

Type	Flux	Valorisation	Prestataire	Adresse
DI	Béton	Recyclage Valorisation énergétique	/ Derichebourg REVIVAL	Noisy-le-Sec
	Tuiles / Briques / Carrelages	Recyclage	Luxo Bennes Ouest	L'île-Saint-Denis
		Recyclage	Luxo Bennes	Vitry-sur-Seine
	Verre plat	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville
		Recyclage	Luxo Bennes Ouest	L'île-Saint-Denis
DND	DEEE	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville
		Recyclage	Electro Recycling	Paris
	Plâtre	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville
		Recyclage	LEJEUNE Père et Fils	Romainville
	Bois	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville
		Recyclage	LEJEUNE Père et Fils	Romainville
	DEA	Réemploi Réutilisation Recyclage	/ / Eco-organisme Valdélia	Labège (31)
	Fenêtres	Recyclage	Groupe ARES	Pantin (93)
		Recyclage Valorisation énergétique	/ Derichebourg Revival	Nanterre
	Laine de verre	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville
	Métaux	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville
		Recyclage	LEJEUNE Père et Fils	Romainville
		Recyclage Valorisation énergétique	/ Derichebourg Revival	Nanterre
Plastiques durs (PE/PP)	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville	
DD	Amiante libre	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville
	Déchets de peinture toxiques	Recyclage	YPREMA	Emerainville
		Recyclage	SEPUR	Thiverval-Grignon
	Tube fluoescents / Lampes	Recyclage	ADS IDF Nord	Romainville

Source : GINGER DELEO, 26/08/2021

D'après le diagnostic PEMD, les éléments suivant pourront faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation :

- Équipements sanitaires (Lavabo simple et double vasque, WC sur pied, miroirs) ;
- Éléments de menuiserie (Portes en bois) ;
- Mobilier (Meubles, tables, chaises) ;
- Convecteurs électriques, radiateurs hydraulique et en fonte.

Ces éléments ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi car ils sont récurrents et leur dépose est facile. **Pour ces éléments, le réemploi in-situ et ex-situ est envisageable.**

Les déchets amiantés seront stockés dans des alvéoles spécifiques, dans des centres agréés de types ISDND et ISDD.

Les travaux de démolitions seront exécutés selon les modalités détaillées dans l'**Annexe volontaire n°14** :

- Installation de chantier (mise en place du chantier, voies d'accès, ...),
- Mise en place de clôtures (hauteur minimale de 2 m, entretien, ...),
- Elimination des déchets amiantés,
- Mise en place d'un curage vert (séparation des DND et DD, tri des DI et déchets bois, ...),
- Mise en œuvre de dispositifs de protection,
- ...

3.1.4 Enjeux et impacts prévisibles sur le paysage et le patrimoine

Source : Visite terrain du 10/06/2022 / [www.http://atlas.patrimoines.culture.fr/](http://atlas.patrimoines.culture.fr/)

► Enjeux

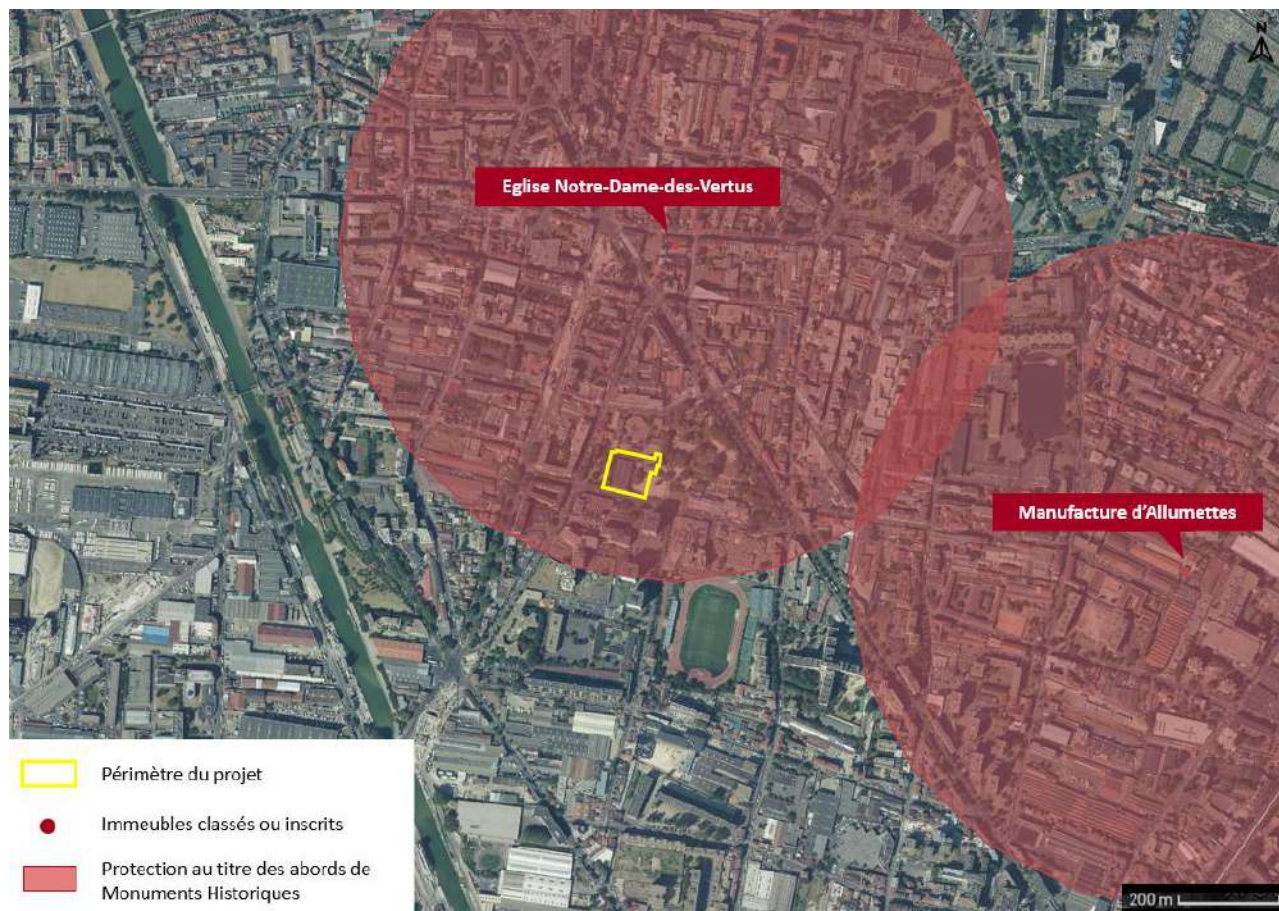
Le projet se trouve dans le **périmètre de protection de 500 m au titre des abords de monuments historiques** d'un immeuble classé depuis le 17/07/1908, nommé "Eglise Notre-Dame-des-Vertus".

Photographie 16 : Monument historique « Eglise Notre-Dame-des-Vertus »



Source : Visite de site du 10/06/2022

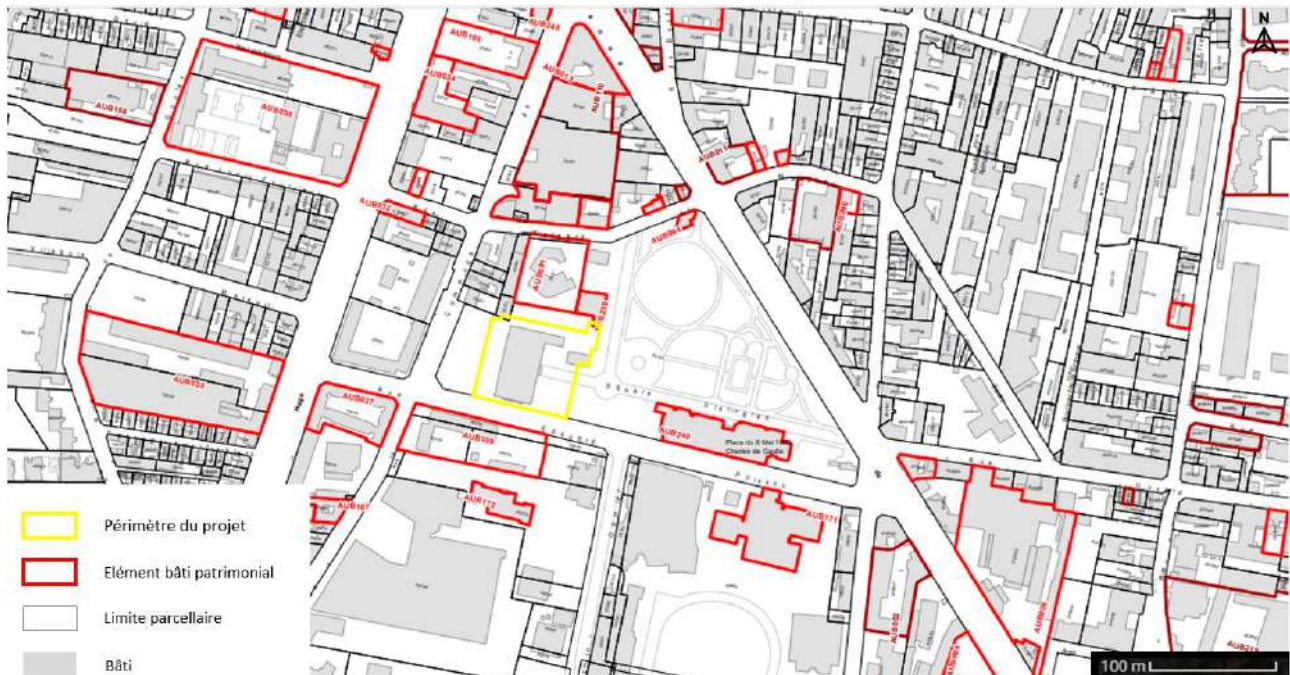
Figure 17 : Monuments historiques situés à proximité du site



Source : www.geoservices.ign.fr

De plus, le **PLU d'Aubervilliers a identifié de nombreux « bâtiments patrimoniaux »** ayant un intérêt architectural ou paysager remarquable. Le projet se trouve à proximité immédiate de certains d'entre eux, dont la Crèche Bernard et Mazoyer (AUB091), les Bureaux de la société des tramways, puis OMJA (AUB094), la Justice de Paix – Tribunal (AUB239) et le Théâtre de la Commune (AUB240) (Cf. figure ci-dessous).

Figure 18 : Bâti patrimonial définis dans le PLU d'Aubervilliers et localisés à proximité du site



Source : www.geoservices.ign.fr

► Impacts prévisibles

Localisé dans les 500 m du périmètre de protection de « l'Église Notre-Dame-des-Vertus », le projet se situe précisément à **environ 350 m au Sud du monument historique**.

Le site de projet présente une covisibilité avec le Monument Historique identifié, comme le montre la photo ci-dessous, prise depuis la rue Edouard Poisson. Le projet venant à modifier le bâtiment actuel du gymnase, il est donc susceptible d'avoir un impact sur le paysage et les abords du Monument Historique.

Photographie 17 : Vue sur l'Eglise Notre-Dame-des-Vertus, le Parc du Pompier et le Gymnase depuis le croisement de la Rue de la Commune de Paris et de la Rue Edouard Poisson



► **Mesures**

Le gabarit du futur gymnase a été étudié afin de **s'intégrer au mieux avec l'environnement urbain existant**. D'une hauteur de **8.45 m**, le projet s'inscrit en continuité avec l'épannelage existant, et sera parfaitement intégré au sein du Parc Stalingrad. A noter que la hauteur du gymnase actuel approche les 11 m.

De plus, d'après les échanges informelles tenues avant le dépôt du PC, **l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) n'a pas émis de recommandations particulières vis-à-vis de la réalisation du projet**.

3.1.5 Enjeux et impacts prévisibles sur le milieu naturel et la biodiversité

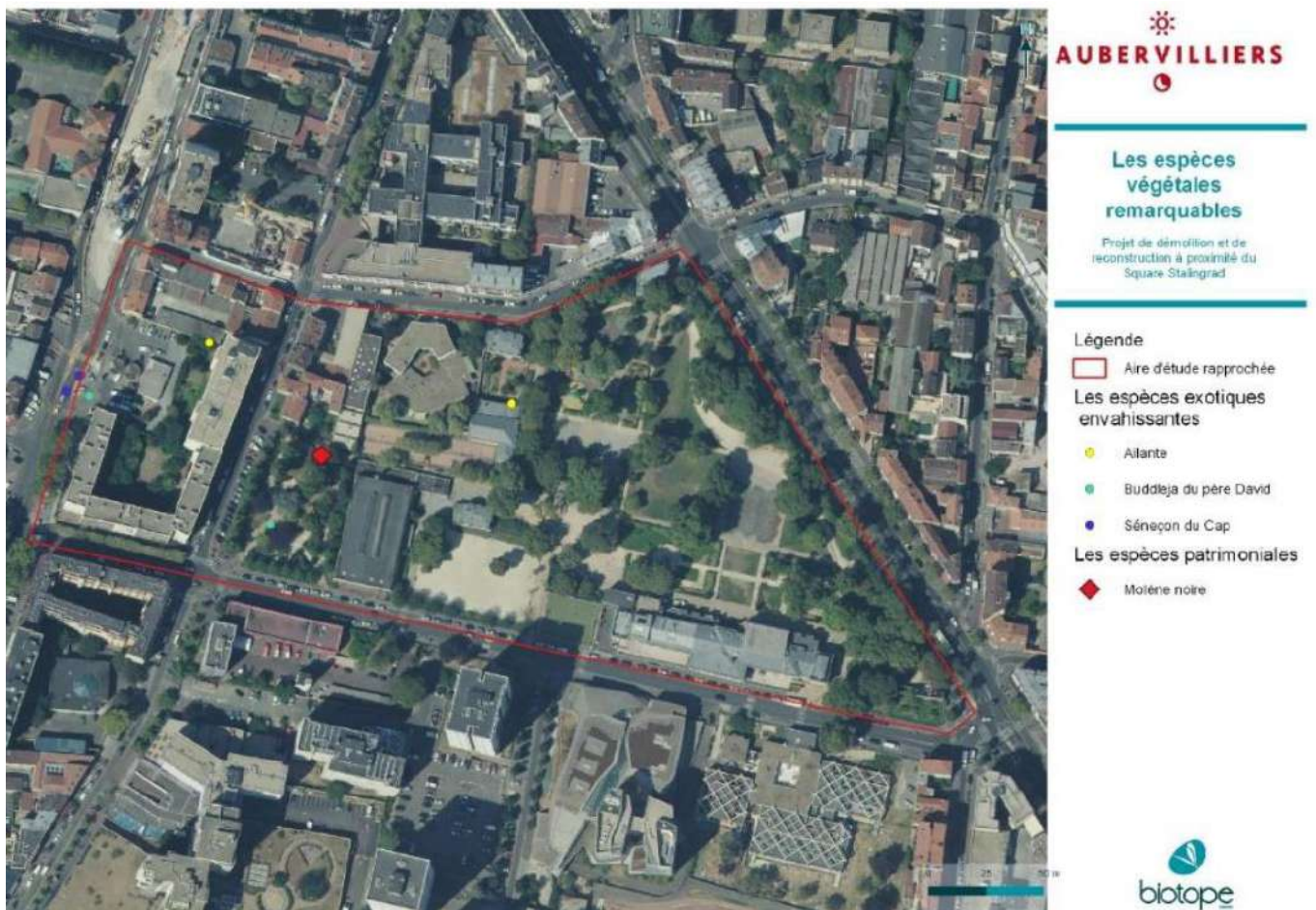
► Enjeux

Le projet prévoit la déconstruction de l'ancien gymnase et la construction d'un nouveau bâtiment.

Un pré-diagnostic faune-flore a été réalisé par Biotope en novembre 2021. Il a conclu à un **risque intermédiaire**, avec la mise en évidence d'enjeux écologiques avérés ou potentiels :

- Présence d'au moins 5 espèces d'oiseaux protégés sur l'aire d'étude ;
- Présence d'interstices sur le bâtiment qui va être détruit pouvant être favorables à la reproduction du Moineau domestique (l'espèce est protégée et patrimoniale avec un enjeu spécifique fort l'espèce étant classée comme vulnérable sur la liste rouge régionale) ;
- Présence de la Molène noire, espèce patrimoniale à proximité du gymnase.

Figure 19 : Inventaire des espèces végétales remarquables et envahissantes aux abords du site



Source : BIOTOPE, 03/01/2022

► Impacts prévisibles

En raison d'une emprise au sol plus importante que celle du gymnase précédent, 17 arbres ont été abattus.

Le choix d'un bandeau vitré avec une transparence totale est un **facteur aggravant pour l'avifaune** (collisions mortelles contre les vitres).

Dans le but d'assurer une ambiance nocturne apaisée en mettant en scène les éléments paysagers et les parcours piétons, le projet sera **source de nuisance lumineuse pour les espèces floristiques et faunistiques** situées aux alentours (Parc Stalingrad et Parc des Pompiers).

► Mesures

► Phase démolition et phase chantier

La Molène noire est présente au niveau du Square du Héros Pompier à proximité immédiate du gymnase, mais a priori en dehors de la limite de la zone chantier. Les **inventaires complémentaires réalisés par Biotope en 2022** permettront d'affiner ces aspects, notamment lors des phases d'abattages et de démolition.

Les arbres de la façade nord seront conservés et protégés en phase chantier. Le planning sera adapté autant que possible afin de prévoir un début des travaux à l'automne et de vérifier avant la démolition l'absence d'espèces nicheuses installées. **Le projet veillera donc à ce que le déroulement du chantier tienne compte de la biodiversité.**

► Parti architectural du futur Gymnase

Un second scénario architectural du projet prévoyait des façades entièrement vitrées, ainsi qu'une hauteur de construction d'environ 12 m. Afin de limiter les facteurs les impacts sur l'avifaune, il est recommandé le **traitement des vitrages pour limiter les risques de collision** par la réalisation d'une trame visuelle pour les oiseaux soit en fragmentant les grandes surfaces avec des croisillons ou en créant un effet vitrail.

Afin de limiter les nuisances lumineuses, le projet mettra en place un **plan lumière adaptée** portant sur :

- Le choix des lampes (lampes au sodium basse pression ou Leds avec une longueur d'onde inférieure à 575 nm, et une tonalité de couleurs inférieures à 2 500 K) ;
- L'orientation de l'éclairage (éviter toute diffusion de lumière vers le ciel et tout éclairage direct de la végétation),
- Le phasage temporel de l'éclairage (obscurité entre 23h et 5h, installation de détecteurs de présence).

► Espaces paysagers et plantation d'arbres

Les 17 arbres déjà abattus seront **compensés** sur le site lui-même ou à proximité immédiate.

Au total, **45 arbres seront plantés** :

- 2 arbres de grand développement (dont 1 compensé) plantés à 6 m maximum de la façade,
- 20 arbres de moyen développement (dont 14 compensés) plantés à 4 m maximum de la façade,
- 23 arbres à petit développement et cépées (dont 2 compensés).

Figure 20 : Localisation des arbres abattus et des arbres compensés



En plus de la plantation d'arbres, le projet prévoit l'aménagement d'espaces paysagers avec :

- Environ 1 600 m² d'espaces libres, dont 970 m² d'espaces végétalisés en pleine terre ;
- Environ 1 000 m² de toitures végétalisées.

De plus, le projet prévoit l'intégration de nouvelles plantées. Les essences indigènes seront privilégiées.

Le projet vise l'obtention du **label Biodiversity**.

3.1.6 Enjeux et impacts prévisibles sur la consommation énergétique

Source : Engagement HQE - **Annexe Volontaire n° 15**

► Enjeux

Le bâtiment actuel a des besoins énergétiques en termes de chauffage et d'électricité.

► Impacts prévisibles

La nouvelle structure du Gymnase suscitera des besoins énergétiques globalement équivalents à ceux du gymnase actuel.

► Mesures

Le projet prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la future structure.

Aussi, il s'inscrit dans une démarche bioclimatique puisque le futur gymnase sera **économe en énergie** de part sa morphologie en bloc compact.

La Ville d'Aubervilliers et la SOLIDEO souhaitent porter trois grandes ambitions :

- Ambition 1 / Un budget carbone maîtrisé pour anticiper la trajectoire vers la neutralité carbone 2050,
- Ambition 2 / Une qualité de vie garantie avec le climat 2050,
- Ambition 3 / Des écosystèmes valorisés et renforcés pour 2050.

Pour satisfaire ces ambitions, le projet intégrera diverses caractéristiques telles que garantir un très haut niveau de sobriété et d'efficacité énergétiques des constructions, garantir un confort urbain dans le climat de 2050, offrir des qualités sanitaires optimales, développer une « programmation bas carbone », ...

Le projet devra donc respecter plusieurs exigences tant sur la performance de son enveloppe, de ses équipements, que sur la qualité de sa construction et sa vision de l'environnement avoisinant le bâtiment sera remarquable par sa sobriété et son efficacité énergétique (définis par son besoin climatique, sa consommation d'énergie primaire et la perméabilité à l'air du bâti. Il sera recherché une qualification au travers d'une certification.

En complément, le bâtiment répondra à l'exigence du décret tertiaire « actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire » a été publié au JO du 17 janvier 2021. Il définit les objectifs de consommations d'énergie finale fixés en valeurs absolues que certaines catégories de bâtiments tertiaires devront respecter d'ici 2030.

De plus, le constructeur du projet s'est engagé dans une démarche HQE dans le cadre du projet.

Cf. Annexe volontaire n°15 pour plus de détails.

Annexe volontaire n°8 : Plans et coupes du projet

« DOSSIER n°8 – CARNET A3 »

Mott MacDonald

15/03/2022

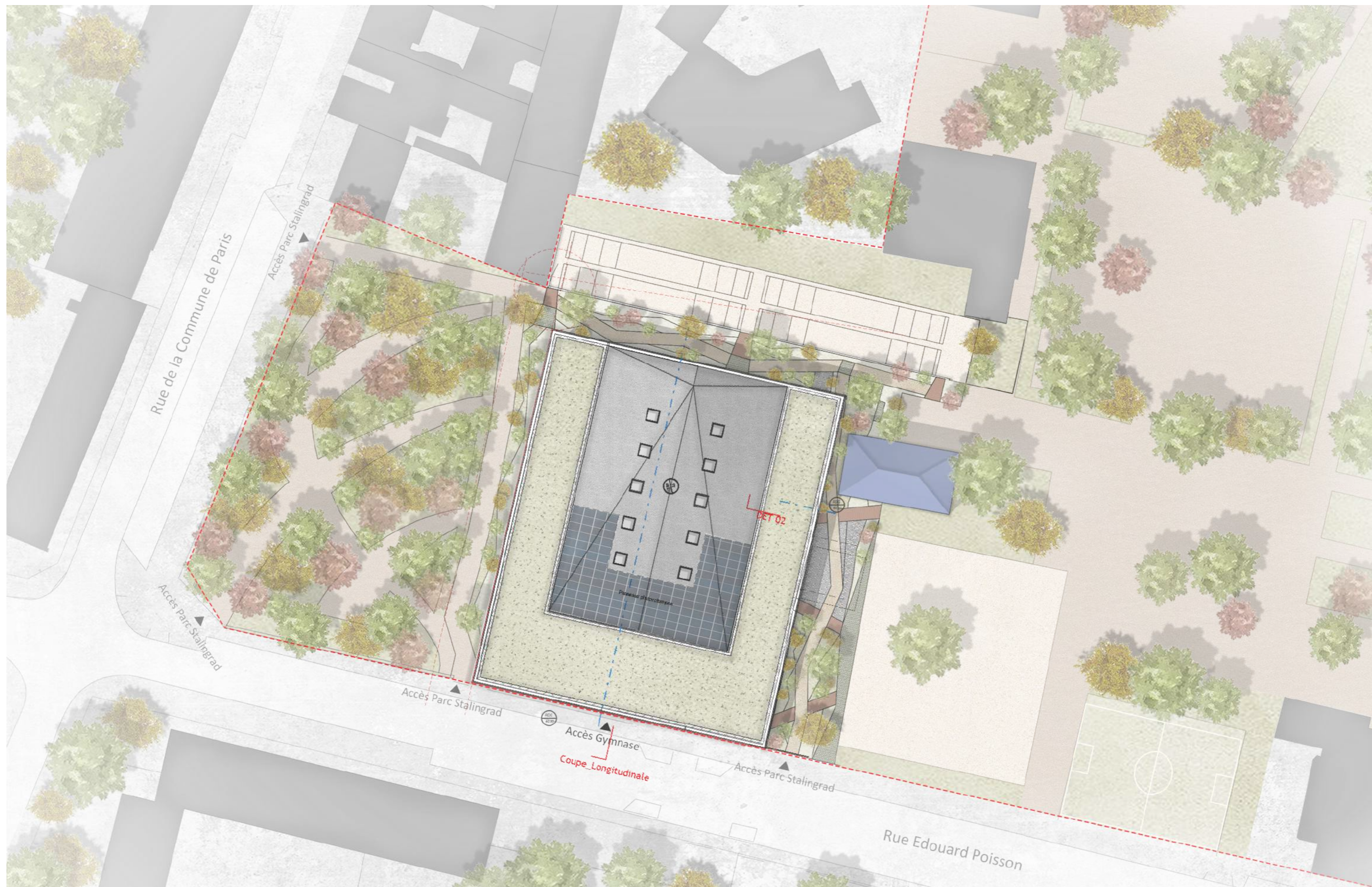
Cette annexe contient 15 pages.

MARCHE PUBLIC DE CONCEPTION-REALISATION
DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DU GYMNASE GUY MOQUET
AUBERVILLIERS

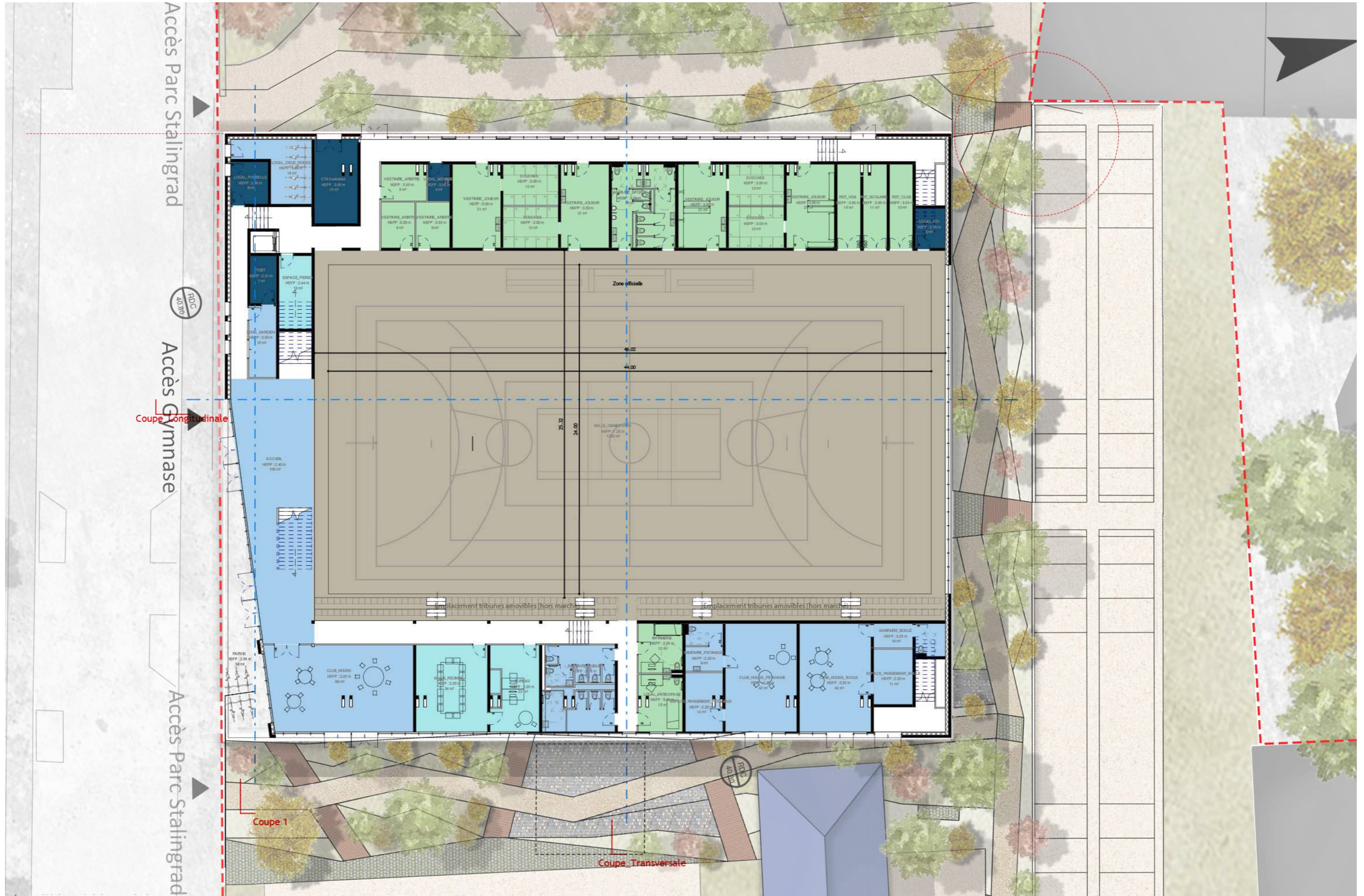
DOSSIER n°8 – CARNET A3

OFFRE FINALE – 25/03/2022

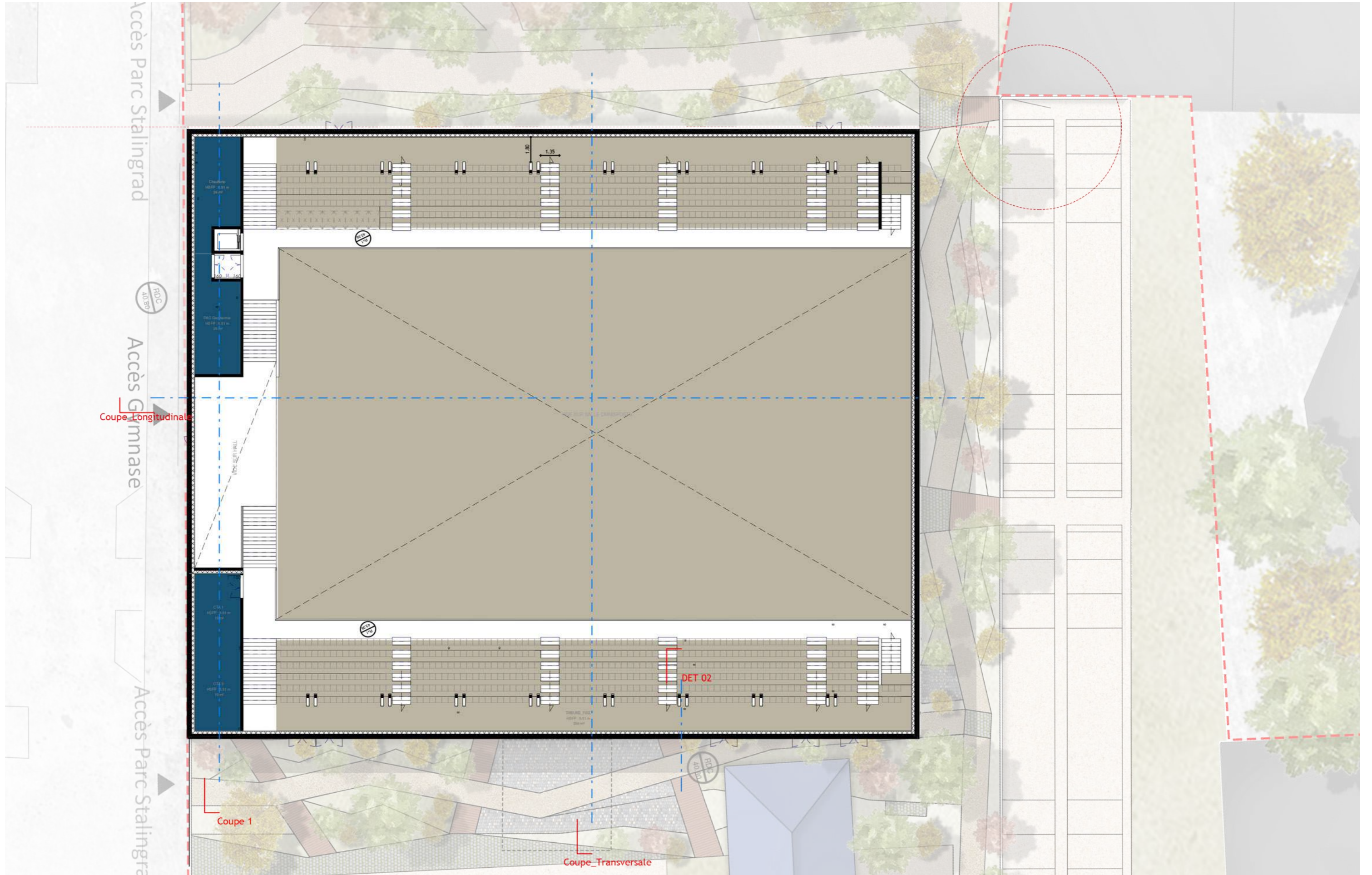




2_PLAN RDC / 1.250



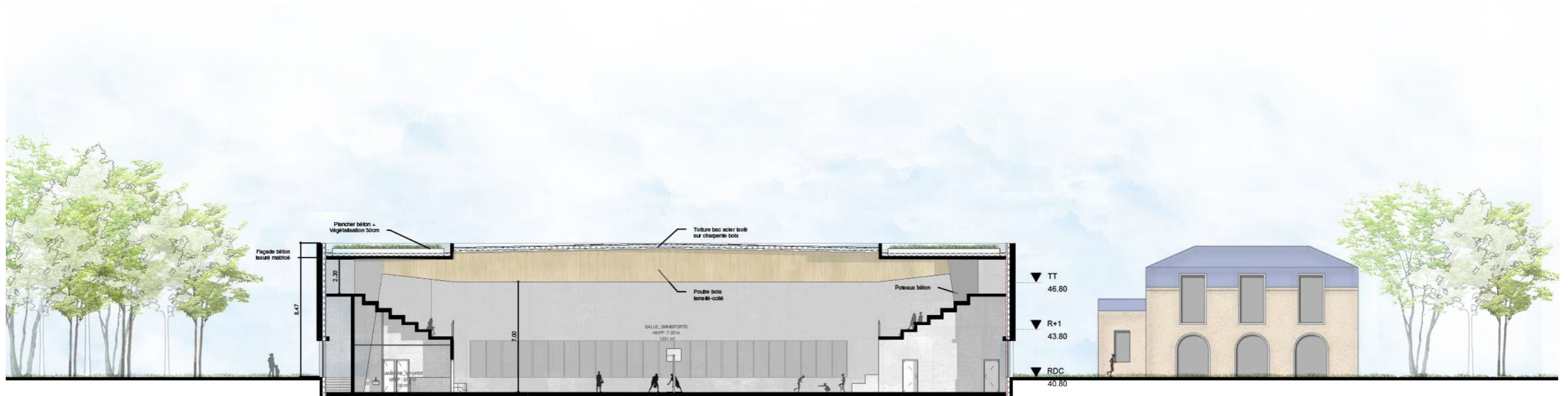
3_PLAN R+1 / 1.250



5_COUPE LONGITUDINALE / 1.250



6_COUPE TRANVERSALE / 1.250



7_ELEVATION FAÇADE / 1.250



ELEVATION SUD | 1/250e

FAÇADE SUD

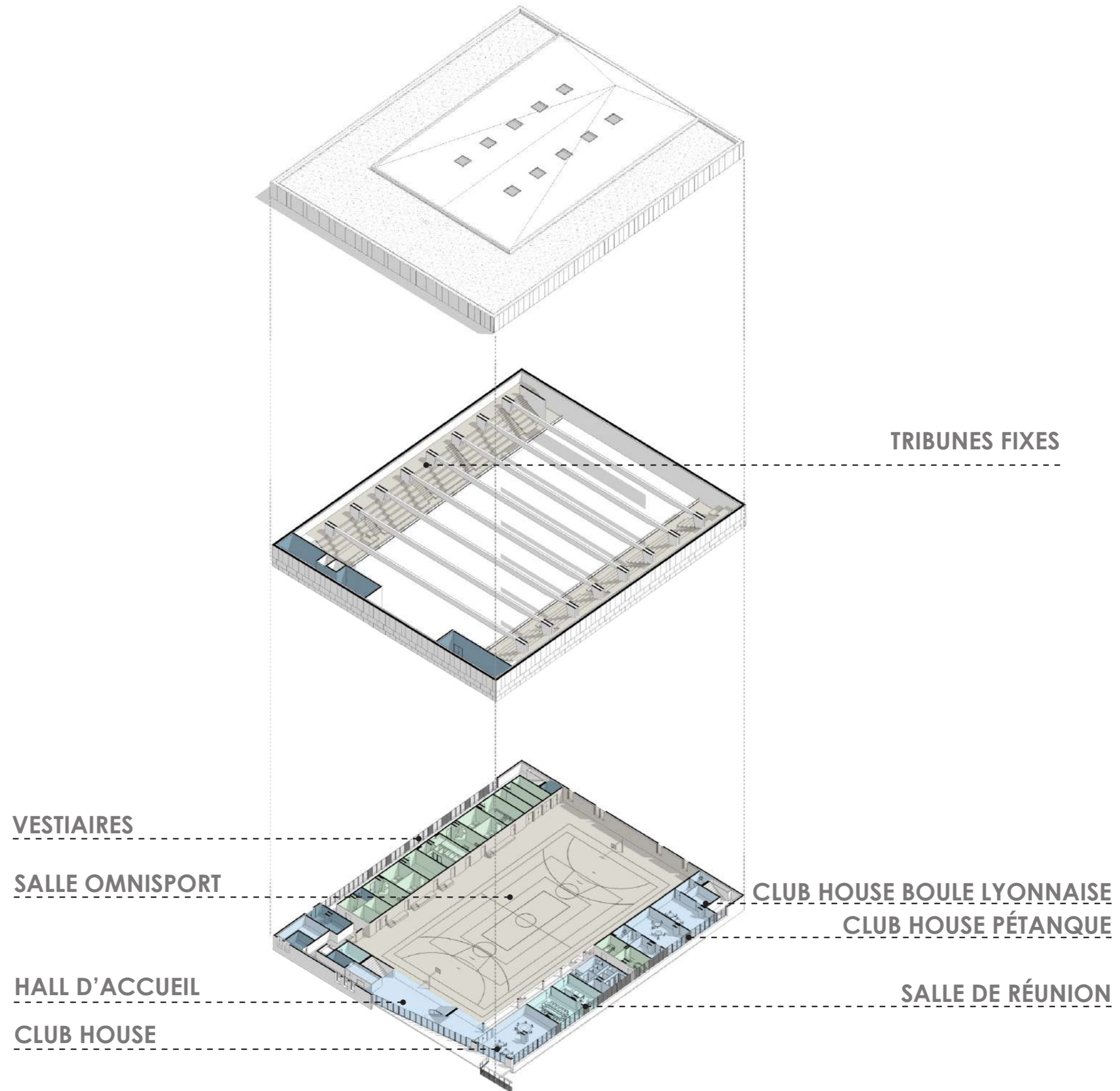


ELEVATION NORD | 1/250e

7_ELEVATION FAÇADE / 1.250



8_AXONOMETRIE



AXONOMETRIE ECLATEE | Distribution et circulation

● Annexes sportives

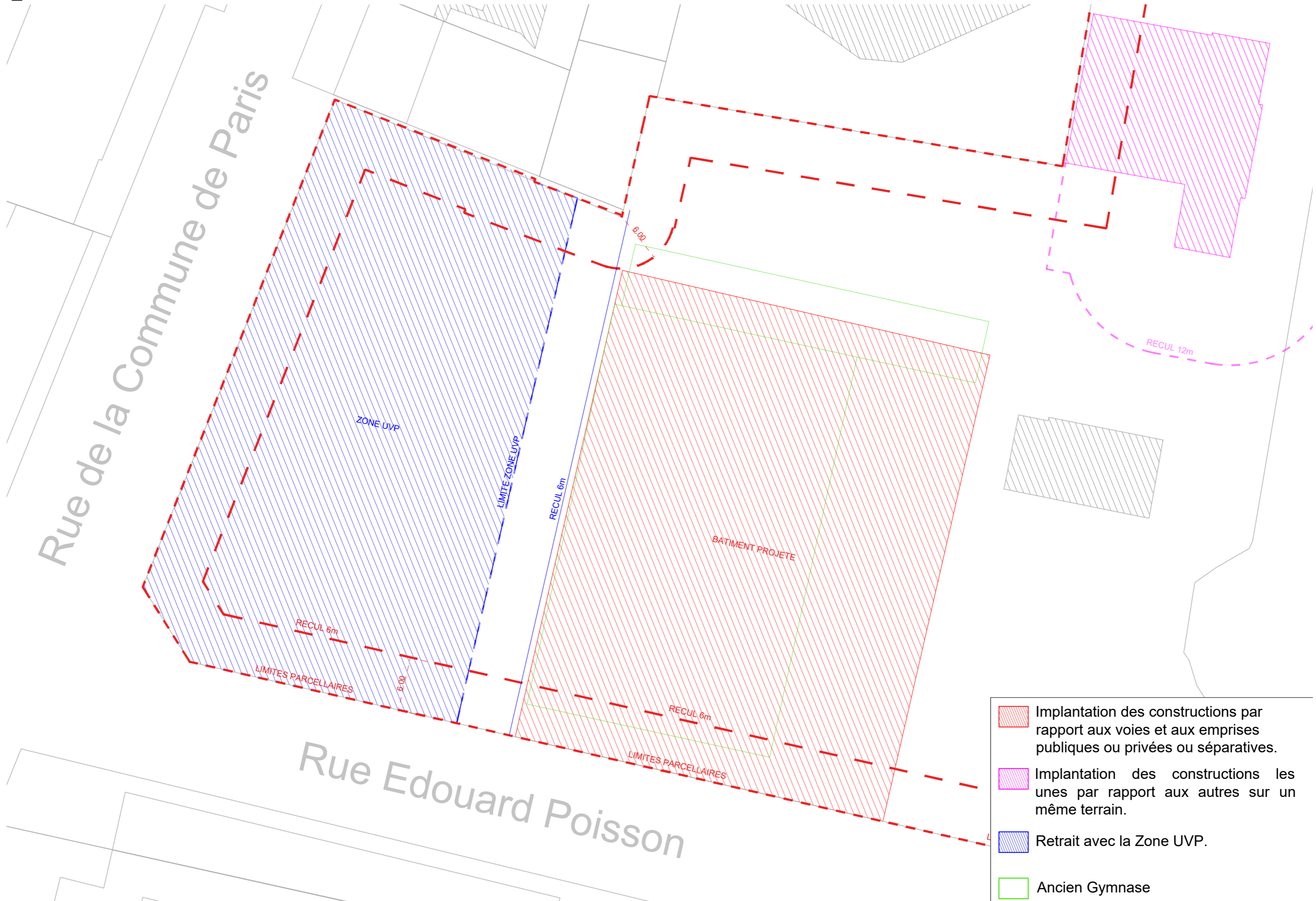
● Espaces d'accueil





● Locaux techniques

● Annexes de service

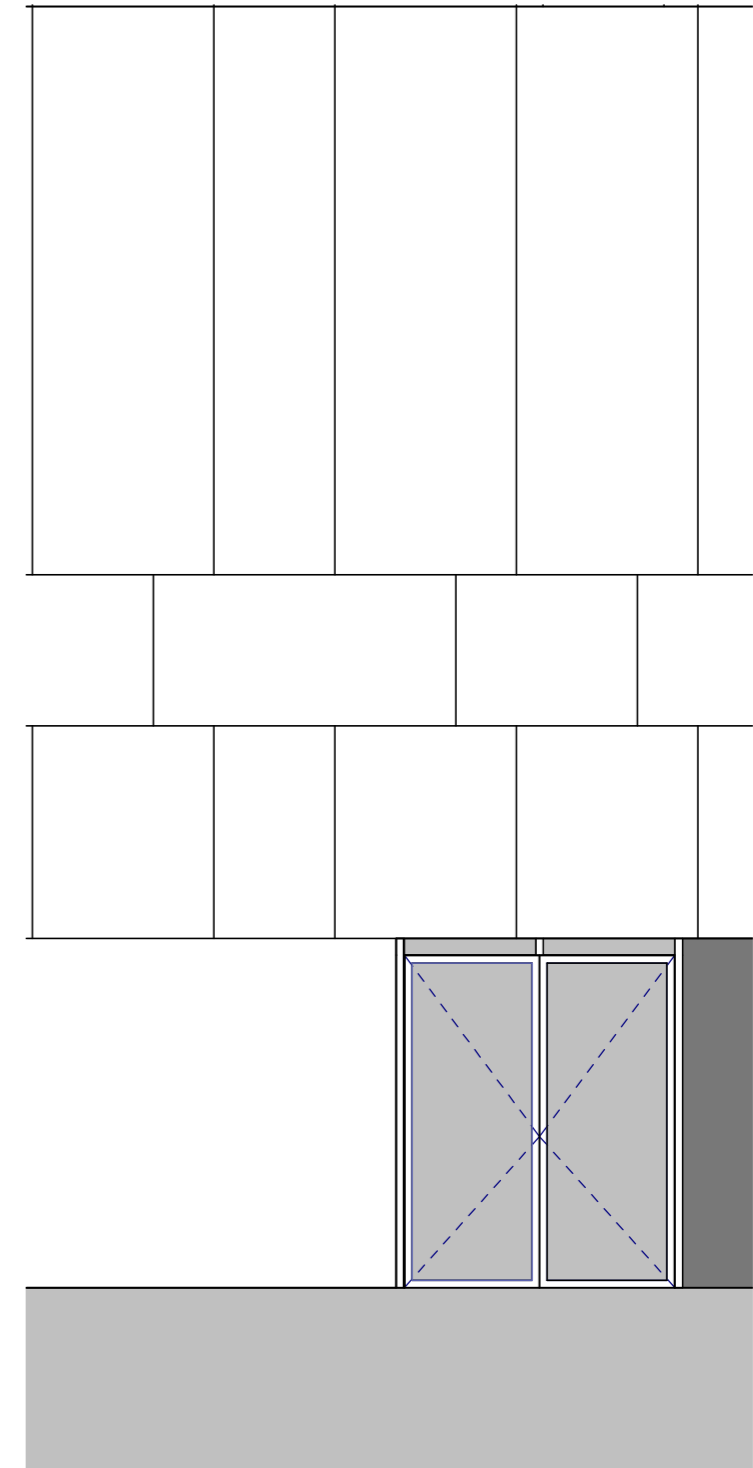
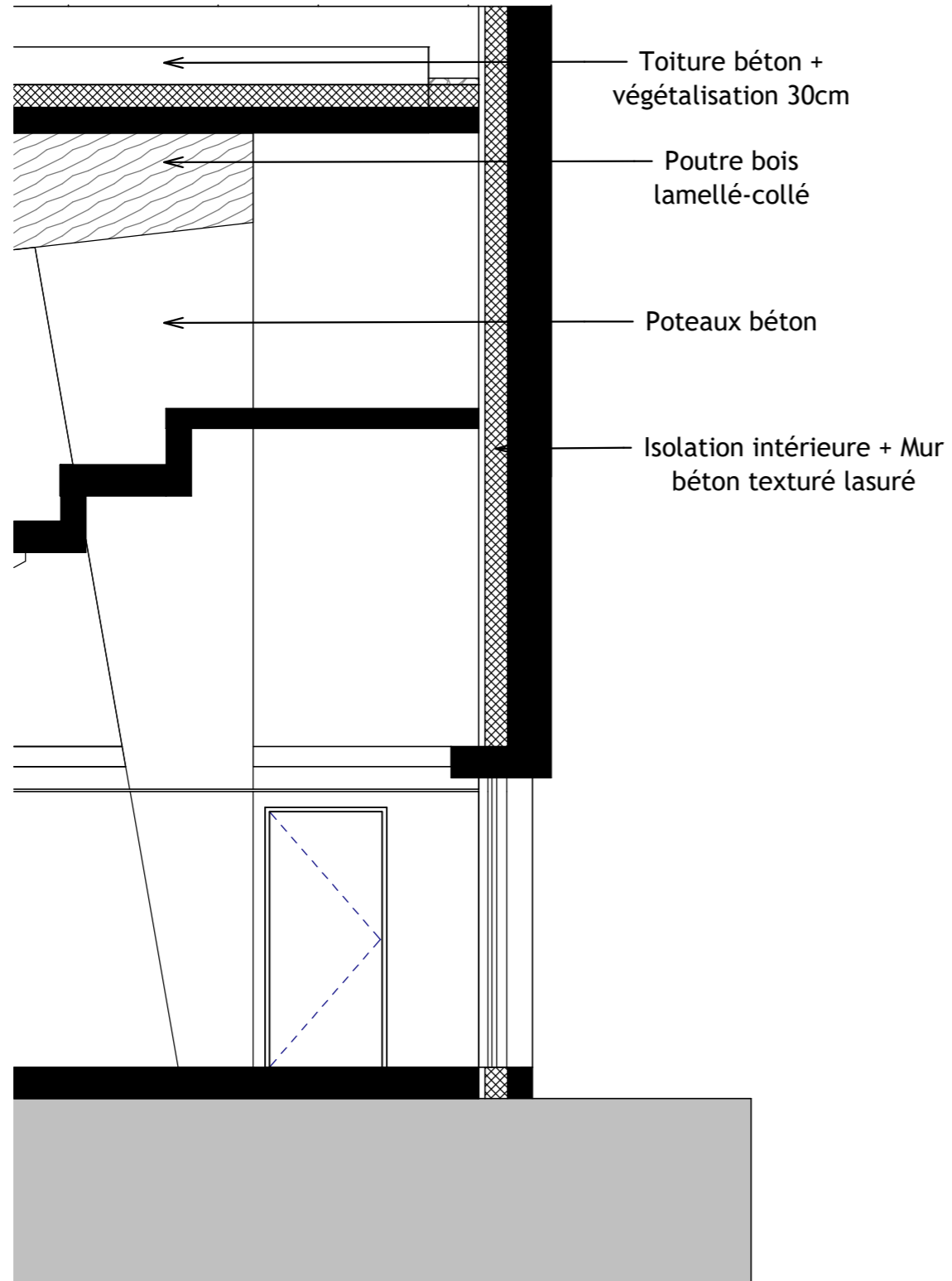
● Espace d'évolution

9_RESPECT DU PLUI



-  Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques ou privées ou séparatives.
-  Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même terrain.
-  Retrait avec la Zone UVP.
-  Ancien Gymnase

10_DETAILS



11_REFERENCE MATERIAUX



FACADE MINÉRAL EN RELIEF, TEINTE PIERRE

12_PERSPECTIVE EXTERIEURE RUE EDOUARD POISSON



13_PERSPECTIVE EXTERIEURE PARC STALINGRAD



